



Guide pour accueillir la biodiversité de proximité au cœur des projets de (re)construction de Mayotte

À destination des constructeurs, architectes, urbanistes, aménageurs du territoire et collectivités territoriales – pour une reconstruction et une urbanisation plus résiliente, fonctionnelle et favorable au vivant.

Première édition - Septembre 2025

Lac Karihani - ©Eloi Contant GEPOMAY

Sommaire :

Fiche 1 : Biodiversité et aménagement du territoire après Chido : cibler les zones à enjeux et encadrer les chantiers

- A). Cartographies des zones à réhabiliter et à renaturer en espace urbain : outils disponibles afin d'identifier les enjeux de biodiversité du territoire en amont des projets
- B). Diagnostics écologiques à privilégier en amont de tout chantier de (re)construction

Fiche 2 : Biodiversité et chantiers

- A). Organisation du chantier pour préserver la biodiversité
- B). Repérage des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur le chantier
- C). Utilisation de l'eau sur le chantier
- D). Gestion des eaux de ruissellement : prévenir l'érosion des sols
- E). Gestion durable des déchets induits par le chantier
- F). Prévention des pièges pour la faune
- G). Sensibilisation des collaborateurs

Fiche 3 : (Re)construire avec l'existant

- A). Limitation de l'emprise sur les sols
- B). Réhabilitation des bâtiments existants
- C). Renouvellement urbain respectueux de la biodiversité

Fiche 4 : Choix de matériaux « vertueux » et biocompatibilité dans les projets de (re)construction

- A). Localisme et diversification des matériaux
- B). Sobriété architecturale et frugalité : limiter l'utilisation de matériaux complexes et difficiles à recycler, au profit de matériaux plus simples, moins transformés et réutilisables

Fiche 5 : Connectivités et corridors écologiques : comment les intégrer au sein des projets de (re)construction ?

- A). Conservation des grands arbres
- B). Transplantation de la flore patrimoniale
- C). Replantation et aménagement végétal
- D). Gestion différenciée des espaces verts
- E). Compensation de la destruction des habitats naturels : création de refuges artificiels

Annexe :

Annuaire des organisations à solliciter



REMERCIEMENTS

La réalisation de ce guide a bénéficié des contributions de nombreux acteurs engagés dans l'aménagement et la préservation de la biodiversité à Mayotte parmi lesquels des collectivités territoriales, des aménageurs, des constructeurs et des associations.

Le GEPOMAY remercie les aménageurs, en particulier l'Établissement Public pour la Refondation et le Développement de Mayotte (ancien EPFAM), en lien avec la Mission interministérielle chargée de la reconstruction et de la refondation de Mayotte (MIRRM), et la Communauté de Communes du Sud (CCSUD), pour leurs apports constructifs. Ainsi que les organismes publics, dont la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et de la Mer de Mayotte (DEALM) et l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Ces remerciements s'adressent également aux cabinets d'architectures Tand'M, AROM, Co-Architectes, Endémik et Encore Heureux ainsi qu'au Centre d'Etudes et d'Expertises en biomimétisme (CEEBIOS) et à l'entreprise de l'ESS Habit'Âme, dont les expertises ont enrichi la réflexion sur l'intégration de la biodiversité dans les projets de construction.

Le GEPOMAY salue l'engagement des associations locales, notamment Likoli Dago, ainsi que les structures partenaires telles que la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), Mayotte Nature Environnement (MNE) et la Fédération Mahoraise des Associations Environnementales (FMAE) pour leurs connaissances de terrain et leur implication dans les échanges.

Enfin, ces remerciements s'adressent à la Fondation de France pour son soutien financier, qui a permis de concrétiser ce travail.

Définitions

Continuités écologiques : Les continuités écologiques constituant la Trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (articles L.371-1 et R.371-19 du code de l'environnement).

Corridors écologiques : Les corridors écologiques sont des « chemins » naturels qui relient les réservoirs de biodiversité entre eux. Ils permettent aux animaux et aux plantes de se déplacer, de se nourrir et de se reproduire plus facilement. Ces corridors peuvent prendre différentes formes : ils peuvent être des bandes continues, des zones un peu dispersées, ou des paysages entiers. Ils comprennent des espaces naturels ou semi-naturels, des haies, des bosquets, ou des végétations le long des cours d'eau (articles L.371-1 II et R.371-19 III du code de l'environnement, ainsi que l'article L. 211-14 I du code de l'environnement).

Espèce Exotique Envahissantes (EEE) : Les EEE sont des espèces animales ou végétales non indigènes au territoire. Leur introduction, qu'elle soit volontaire ou accidentelle due à l'activité humaine, peut menacer les écosystèmes locaux, perturber les habitats naturels et les espèces autochtones, et engendrer des impacts écologiques, économiques et sanitaires importants.

Espèce endémique : Une espèce endémique est une espèce animale ou végétale spécialement adaptée à un environnement local donné. Elle ne vit naturellement que dans ce territoire précis et nulle part ailleurs dans le monde.

Espèce indigène : Une espèce indigène est une espèce présente naturellement dans un territoire donné, sans intervention humaine. Elle s'y est installée, dispersée et développée au fil du temps, souvent depuis des milliers d'années. Elles sont réparties selon des aires de répartition naturelle et sont donc qualifiées d'indigènes à une région précise.

Espèce patrimoniale : Une espèce patrimoniale est une espèce qui a une valeur particulière pour la nature et pour la société, pour plusieurs raisons : car protégée légalement, menacée (disparition, réduction d'habitat, etc.) ou car rare ou endémique, parce qu'elle a un intérêt scientifique, culturel ou symbolique. Cette notion est plus subjective que réglementaire : elle sert à attirer l'attention sur des espèces particulièrement importantes ou fragiles.

Réservoirs de biodiversité : Un réservoir de biodiversité est un site où la nature est plus riche en espèces animales et végétales. Ces zones sont assez grandes pour que les espèces puissent y vivre, se reproduire et accomplir leur cycle de vie. Ces réservoirs incluent les espaces protégés et d'autres zones naturelles importantes pour préserver la biodiversité (articles L.371-1 II et R.371-19 II du code de l'environnement).

Trames vertes et bleues : réseaux formés par les milieux naturels et semi-naturels terrestres et aquatiques

Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) : Les ZNIEFF sont des espaces identifiés pour la richesse de leur biodiversité. Ce sont des zones où l'on trouve des espèces animales ou végétales remarquables, rares ou menacées, ou encore des milieux naturels particuliers.

PRÉAMBULE

Ce guide a été conçu pour répondre à un enjeu majeur à Mayotte : l'intégration de la biodiversité dans les projets de (re)construction post-Chido.

Dans un contexte de forte **pression démographique**, les besoins croissants en logements ont conduit à un étalement urbain rapide entraînant une **artificialisation** massive des sols. Cette dynamique contribue à la fragmentation des milieux naturels réduisant le déplacement des espèces ainsi que leur possibilité pour se nourrir et pour réaliser leur cycle de reproduction. Ce phénomène est d'autant plus préoccupant que ces habitats naturels ont été fortement impactés et dégradés par le passage du cyclone Chido, accentuant leur vulnérabilité.

Face à ces constats, il apparaît essentiel d'explorer et de mettre en œuvre des **solutions** d'aménagement du territoire à la fois **durables, résilientes et respectueuses du vivant**. L'objectif de ce guide est de fournir des solutions pratiques et réalisables pour les urbanistes, les architectes, les constructeurs, les aménageurs du territoire et les collectivités territoriales en leur fournissant les clés pour concevoir des projets qui soient à la fois techniquement viables, écologiquement responsables et socialement utiles.

Il s'agit donc de renforcer la **résilience sociale et climatique** du territoire en améliorant son habitabilité pour l'ensemble du vivant, en favorisant des pratiques d'urbanisme et de construction qui :

- prennent en compte les milieux naturels, notamment les continuités écologiques ;
- favorisent l'accueil de la biodiversité ;
- anticipent les perturbations futures liées aux phases de construction et plus largement au changement climatique.

Cela passe notamment par le renforcement et la préservation des continuités écologiques en milieu urbain, en recréant des zones de passage pour la faune et la flore (corridors écologiques) et en protégeant les espaces naturels essentiels à la biodiversité (réservoirs de biodiversité). Ces actions contribuent à maintenir les fonctions naturelles des écosystèmes et à renforcer leur capacité à s'adapter aux changements.

Dans cette dynamique de (re)construction, l'intégration de trames vertes et bleues apparaît comme un levier stratégique et transversal. Ces **continuités écologiques** constituent des alliées dans la lutte contre les dérèglements climatiques, les risques naturels et l'effondrement de la biodiversité et sont facilement intégrables dans les projets d'aménagement du territoire en milieux urbains et périurbains.

Dans ce contexte, la (re)construction suppose une redéfinition des pratiques pour répondre aux défis de l'étalement urbain, de l'artificialisation des sols et de la fragmentation des milieux naturels. À Mayotte, ces phénomènes se combinent à une pression démographique croissante, un besoin urgent de logements et des infrastructures dégradées.

Ce guide propose notamment l'aménagement de bâtiments et d'espaces extérieurs favorisant l'**accueil** et la **libre circulation de la faune** sauvage de proximité, la création de **refuges artificiels** pour la faune locale, la **replantation** en milieux urbains et périurbains d'espèces végétales indigènes, locales, fruitières patrimoniales et non envahissantes, ainsi que l'utilisation de **matériaux locaux** adaptés aux conditions climatiques.

Services écosystémiques des trames vertes et bleues :

Les **trames vertes et bleues** désignent les réseaux formés par les milieux naturels et semi-naturels terrestres et aquatiques. Ces dernières, en plus de permettre le cycle de vie des espèces végétales et animales, fournissent certains bénéfices pour l'Homme.

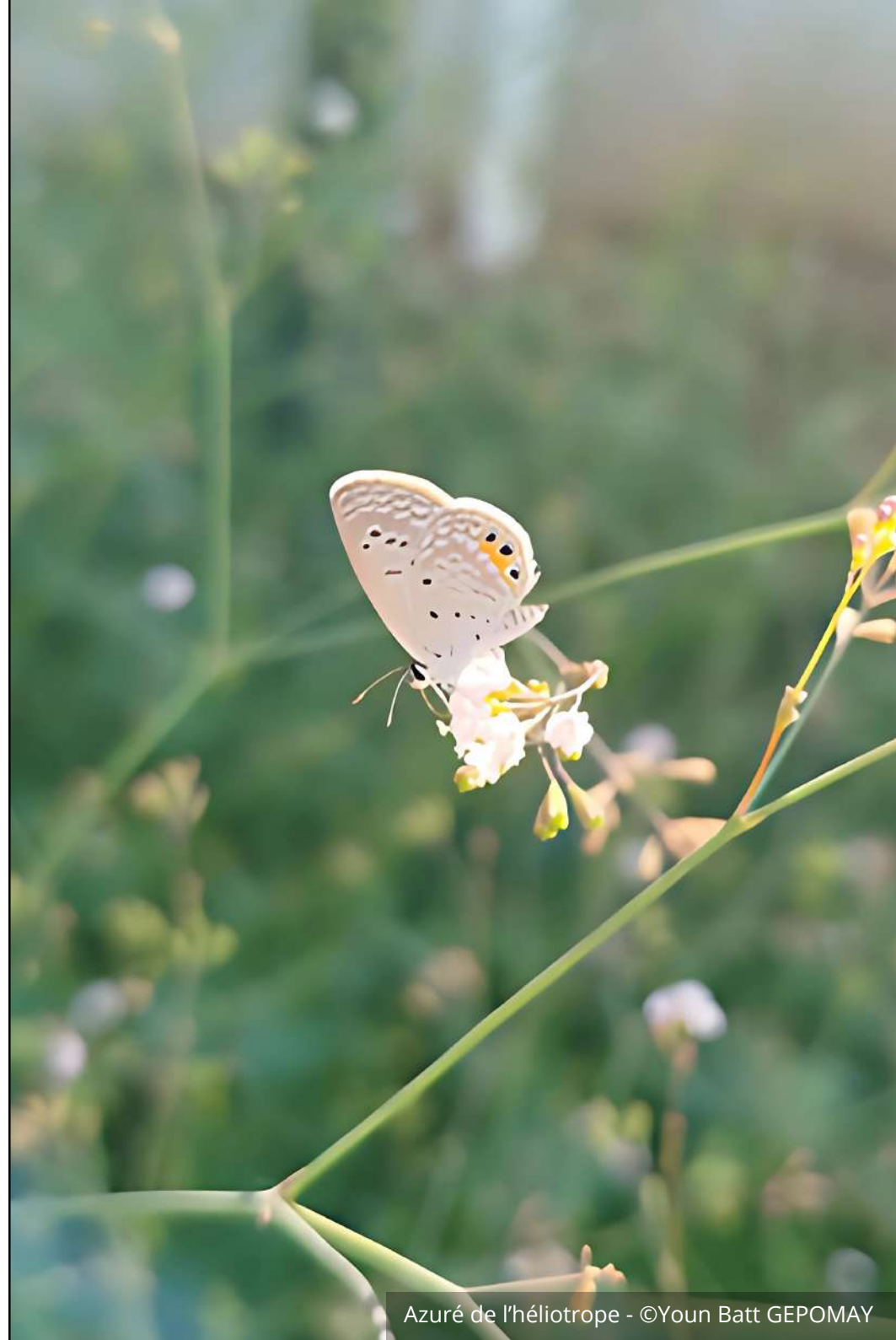
1. **Protection contre les aléas climatiques** : Les haies et les arbres agissent comme des barrières naturelles contre le vent, réduisant ainsi l'impact des tempêtes et des phénomènes climatiques extrêmes contrairement aux murs en bétons qui ont été largement détruits par Chido. Ils permettent également de limiter la dissémination des pesticides et autres polluants dans l'air et l'eau.

2. **Réduction des risques d'inondation** : Les racines des végétaux permettent de filtrer et d'absorber une partie des eaux de pluie, ce qui limite leur écoulement rapide vers des zones habitées. De plus, les sols des milieux naturels et semi-naturels sont souvent plus perméables, facilitant l'infiltration de l'eau. Cela réduit la quantité d'eau qui s'écoule en surface, diminuant ainsi le risque d'inondation et les crues soudaines.

3. **Atténuation des impacts des changements climatiques** : Les forêts et autres espaces végétalisés agissent comme des puits de carbone, piégeant le CO₂ dans les sols et réduisant ainsi l'effet de serre.

4. **Amélioration du cadre de vie** : En milieu urbain, la végétation joue un rôle essentiel dans la lutte contre les îlots de chaleur, en rafraîchissant l'air et en réduisant la pollution. Les espaces verts offrent également des lieux de loisirs et de détente, favorisant le bien-être psychologique et physique des habitants.

Ainsi, les trames vertes et bleues ne se contentent pas d'être des réservoirs de biodiversité, mais elles apportent également **des bénéfices essentiels pour la santé, la sécurité et la qualité de vie des populations humaines**.



FICHE 1 : BIODIVERSITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE APRÈS CHIDO : CIBLER LES ZONES À ENJEUX ET ENCADRER LES CHANTIERS

Pour orienter la reconstruction vers des pratiques écologiques, la mise à jour des référentiels territoriaux est cruciale.

Dans le cadre de la reconstruction post-cyclonique à Mayotte, il est essentiel de s'appuyer sur le Schéma de Cohérence Ecologique (SRCE) de 2017 pour identifier les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité existants au préalable. Ce document permet de localiser les zones à fort enjeu écologique nécessitant des actions de renaturation prioritaires. L'utilisation du SRCE comme base de travail offre une vision d'ensemble des continuités écologiques à préserver ou à restaurer, facilitant ainsi une approche cohérente et efficace de la gestion de la biodiversité sur le territoire.

A. Cartographier les zones à réhabiliter et à renaturer en espace urbain : outils disponibles afin d'identifier les enjeux de biodiversité du territoire en amont des projets

Les Atlas de la Biodiversité Intercommunaux (ABI)

La renaturation des milieux dégradés constitue un levier pour restaurer les fonctions écologiques et atténuer les effets de la fragmentation des habitats. Pour cibler efficacement les zones à renaturer en priorité, il est nécessaire de s'appuyer sur les ABI futurs, en cours ou déjà réalisés par les quatre communautés de communes de l'île : la CAGNM (Communauté d'Agglomération du Grand Nord de Mayotte), la CCSUD (Communauté de Communes du Sud), la CCPT (Petite-Terre), ainsi que la 3CO (Centre-Ouest). Ces outils participatifs de connaissance écologique du territoire permettent d'identifier les zones à enjeux de biodiversité, qu'elles soient dégradées ou en bon état, et d'orienter les actions de restauration écologique.

La cartographie fine issue des ABI devra être utilisée pour élaborer, en partenariat avec les collectivités, les services de l'État, les établissements publics (EPCI, Conseil Départemental, DEALM, OFB,...) et les acteurs associatifs, des plans de réhabilitation, de renaturation et de revégétalisation cohérents avec les objectifs du SRCE et du futur Schéma d'Aménagement Territorial (SAR). En cette année 2025, la CCSUD et la CCPT viennent de terminer leur cartographie et des actions peuvent d'ores et déjà être menées sur les zones classées prioritaires.

Pour les ABI futurs et pour ceux en cours, comme celui de la CAGNM, il est important de souligner qu'une cartographie des enjeux ne sera disponible que dans un délai de 1 à 2 ans minimum, ce qui implique une planification à moyen terme. En attendant, une priorisation des zones critiques à renaturer peut déjà être amorcée grâce aux premières données disponibles, aux observations de terrain et à la mobilisation des compétences locales (naturalistes, techniciens SIG, aménageurs). Cette démarche anticipative est d'autant plus essentielle que certaines zones, fortement altérées par le passage du cyclone Chido, nécessiteront des travaux de renaturation à long terme.

La réussite de ces opérations de renaturation dépendra donc d'une gouvernance partagée, d'un diagnostic territorial actualisé et d'une intégration effective de la biodiversité dans les politiques d'aménagement, afin de reconstruire un territoire résilient face aux risques climatiques et respectueux de son patrimoine naturel.



Nord de la retenue collinaire de Combanî post Chido - ©Emilien Dautrey GEPOMAY

En complément des ABI, plusieurs plateformes et bases de données offrent aux porteurs de projets des informations géographiques pour anticiper les contraintes, repérer les zones à enjeux et intégrer la biodiversité dans les phases de conception.

Le Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine Naturel de Mayotte (SINP).

Le SINP est un dispositif partenarial animé par la DEALM. Il a pour mission de structurer et de diffuser les connaissances sur la biodiversité, les milieux naturels, les espaces protégés, les habitats, les sols ou encore la géologie.

Cette plateforme centralise des données naturalistes issues de différentes sources (scientifiques, gestionnaires, citoyens) et met à disposition plusieurs types de cartographies utiles à la planification :

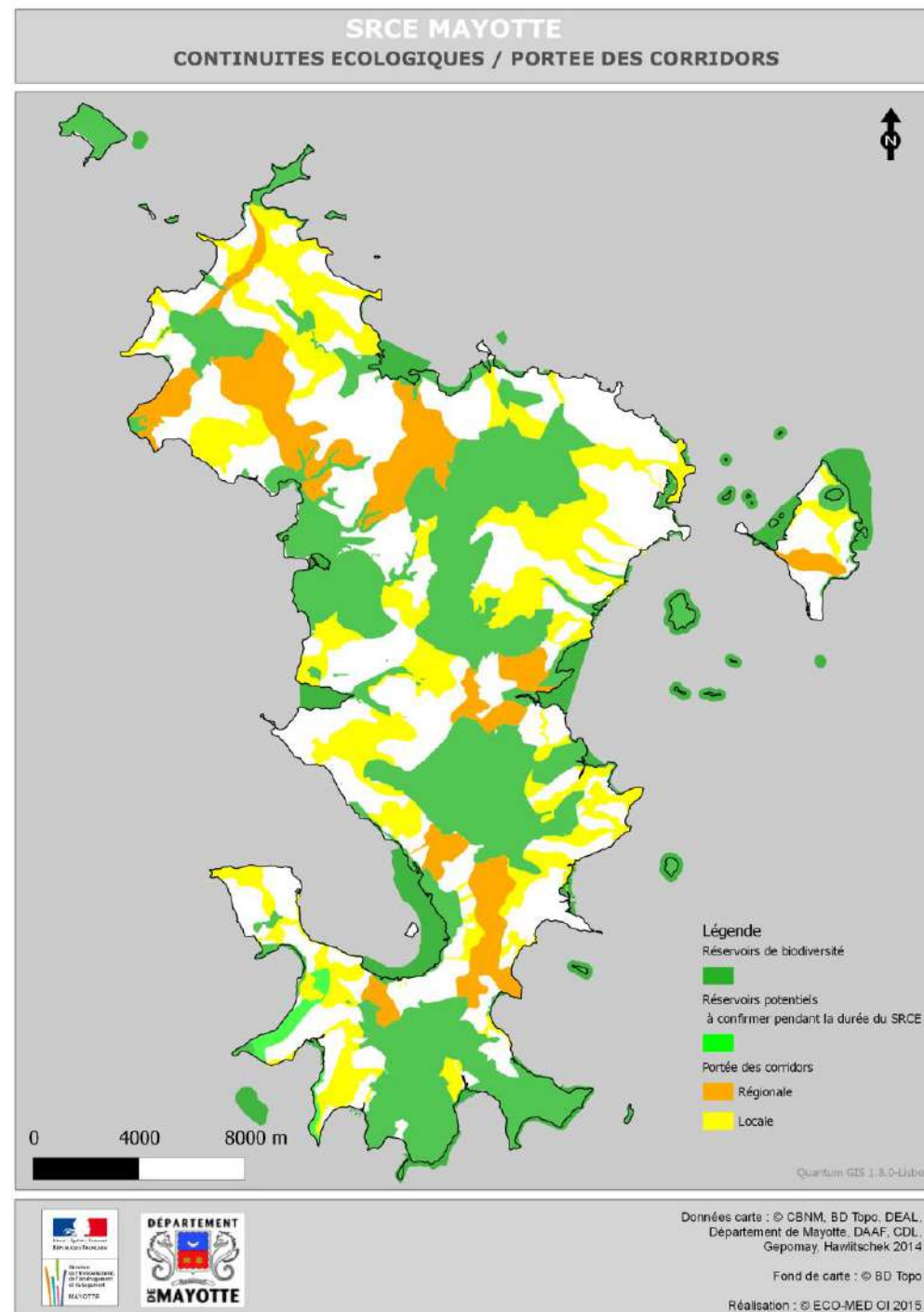
- Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;
- Réservoirs de biodiversité ;
- Continuités et corridors écologiques (cf. cartographies provenant du SRCE de 2017) ;
- Inventaires faune/flore ;
- Cartographie des habitats naturels : zones humides, zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)

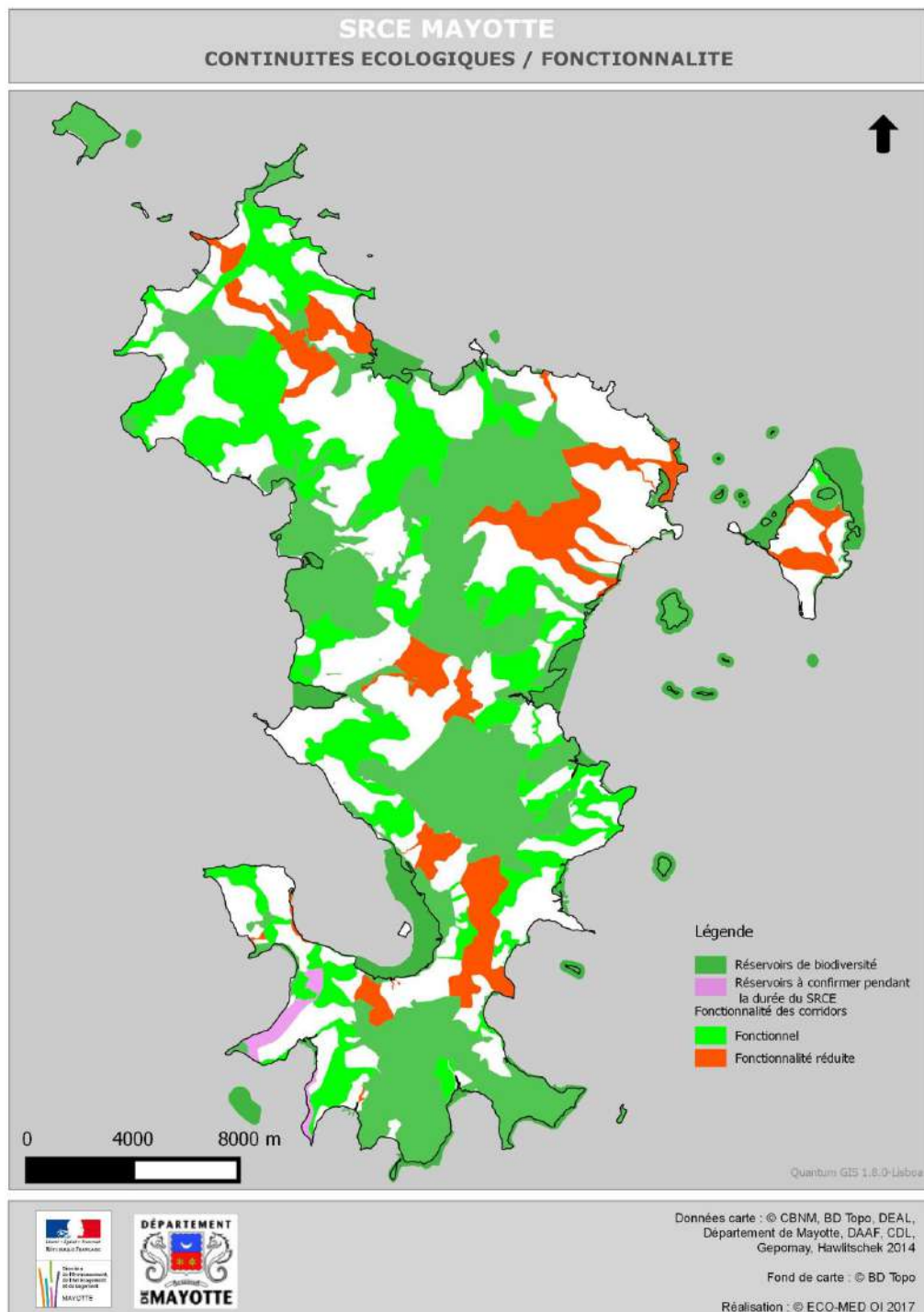
L'Observatoire de Mayotte

L'Observatoire de Mayotte est une plateforme publique d'accès à l'information géographique sur l'ensemble du territoire. Elle propose des cartographies actualisées et thématiques, couvrant les domaines de la biodiversité, de l'urbanisme, de l'aménagement et des risques naturels.

Parmi les données disponibles :

- Biodiversité : ENS, ZNIEFF, zones humides ;
- Urbanisme et aménagement : zonages réglementaires issus des PLU, espaces à protéger dans les PADD, zones de développement touristique ;
- Risques naturels : recul du trait de côte, submersion marine, aléas sismiques, inondations.





Le Géoportail de l'Urbanisme

Il permet d'accéder aux réglementations d'urbanisme en vigueur sur l'ensemble du territoire, de consulter les zonages applicables ainsi que les prescriptions associées, et de visualiser les documents d'urbanisme (données géographiques et règlements) élaborés à l'échelle communale ou intercommunale.

L'utilisation conjointe de ces différents outils permet :



- D'anticiper les contraintes réglementaires et écologiques du territoire ;
- D'identifier les zones prioritaires à restaurer ou à préserver ;
- D'orienter les implantations et les aménagements de manière durable et résiliente ;
- D'appuyer les dossiers réglementaires (évaluations environnementales, demandes d'autorisation, etc.).

Ces plateformes doivent être considérées comme des outils d'aide à la décision à intégrer dès les premières étapes de tout projet d'aménagement ou de (re)construction, pour garantir une approche respectueuse des dynamiques écologiques locales et cohérentes avec les politiques territoriales en vigueur.

B. Réalisation de diagnostics écologiques en amont de toute conception de projet de (re)construction

Dans le contexte post-cyclonique de Mayotte, la reconstruction rapide de l'archipel est devenue une priorité nationale. La loi n° 2025-176 du 24 février 2025, dite "loi d'urgence pour Mayotte", a été promulguée pour faciliter cette reconstruction en assouplissant certaines réglementations, notamment en matière d'urbanisme et de construction. Toutefois, cette accélération des procédures ne doit pas compromettre la protection et la restauration de la biodiversité locale, déjà particulièrement vulnérable et fragilisée.

Il est essentiel que les porteurs de projets et les concepteurs disposent d'une connaissance approfondie de l'état environnemental initial du site concerné par une opération de (re)construction. Cette connaissance peut s'appuyer sur les données existantes (cartographies, inventaires naturalistes, diagnostics écologiques provenant notamment du SRCE et des outils précédemment cités), ainsi que sur des études ou des inventaires complémentaires éventuels (inventaires faunistique et floristique, identification des espèces exotiques envahissantes végétale et animale, caractérisation des zones humides, etc).

Les éléments issus de ces analyses doivent permettre de proposer des préconisations en matière écologique lors de la phase de projet. Il est important que ces préconisations soient intégrées au Cahier des charges. La maîtrise d'œuvre s'assurera de l'application de ces préconisations par les entreprises du BTP tout au long du chantier.

Certaines de ces préconisations sont développées plus en détail dans les fiches techniques présentées dans la suite de ce guide, afin d'accompagner concrètement les porteurs de projets dans leur intégration.



FICHE 2 : BIODIVERSITÉ ET CHANTIERS

Le principe ERC — Éviter, Réduire, Compenser — constitue la base d'une démarche responsable et conforme au Code de l'Environnement (Article L. 110-1).

- **Éviter** : neutraliser les impacts sur la biodiversité dès la planification du projet, en choisissant des emplacements et des modes d'intervention adaptés.
- **Réduire** : limiter autant que possible les effets des travaux sur les milieux naturels et les espèces grâce à des ajustement du projet en général (calendrier, surface, zone ciblée).
- **Compenser** : lorsque les impacts ne peuvent être évités ni réduits, recréer ou restaurer des habitats équivalents afin de maintenir les fonctions écologiques affectées. La compensation doit permettre l'absence de perte nette, voire le gain de biodiversité.



La séquence ERC s'applique à tous les projets soumis à une évaluation environnementale, ainsi qu'aux procédures réglementaires encadrées par le Code de l'Environnement (demandes d'autorisation environnementale, dérogations pour les espèces protégées, autorisations loi sur l'eau).

A. Organisation du chantier pour préserver la biodiversité

La prise en compte de la biodiversité dès la phase de conception permet d'éviter les impacts sur les milieux naturels et les espèces et de les préserver. Cette anticipation permet de limiter les impacts négatifs sur les milieux naturels et de faire de la (re)construction un élément de reconquête écologique. Elle implique une réflexion en amont sur l'emplacement du chantier, les ressources mobilisées et les pratiques des usagers du chantier.

Mesures de prévention :

- **Planification du chantier** : établir un plan de circulation et de stationnement des engins qui évite les zones naturelles sensibles ;
- **Organisation des espaces** : définir clairement les axes d'accès et les zones de stockage, distincts des secteurs à forte valeur écologique (prairies humides, habitats d'espèces protégées, etc.) ;
- **Protection physique** : identifier et délimiter les secteurs sensibles (rubalises, clôtures temporaires) afin de garantir leur intégrité tout au long du chantier ;
- **Balisage des éléments à préserver** : signaler les arbres remarquables, la flore protégée ou tout autre élément naturel sensible ;
- **Végétalisation adaptée** : prévoir une composition d'espèces végétales endémiques et indigènes en cohérence avec les enjeux écologiques du site (milieux, faune, stabilisation des sols – cf. fiche 5).



Adaptation aux espèces et aux cycles biologiques :



- Ajuster le chantier à la phénologie des espèces présentes (reproduction, nidification, floraison) pour limiter les perturbations ;
- Anticiper les autorisations réglementaires et, si nécessaire, demander des dérogations de déplacement d'espèces protégées à la DEAL ;
- Élaborer un calendrier phénologique pour guider l'ordre et la durée des travaux (ex. : programmer la coupe d'arbres ou les terrassements en saison sèche, lorsque l'activité animale et végétale est réduite). Un accompagnement par des structures spécialisées est recommandé ;
- En cas de travaux lourds (compactage, imperméabilisation des sols), poser des barrières temporaires (bâchage) afin de rendre les milieux inhospitaliers aux espèces présentes. Cela limite les dérangements potentiels et évite l'installation d'espèces invasives avant les phases de replantation. .



Moucherolle de Madagascar femelle et son nid - ©GEPOMAY

Questions clés à se poser en amont du chantier :

Le site est-il situé dans ou à proximité d'un espace naturel protégé ou d'une continuité écologique (trame verte et bleue) ?

→ Cela conditionne fortement les mesures d'évitement et de réduction d'impact.

L'intervention sur le site va-t-elle fragmenter un habitat ou un corridor écologique existant ?

→ Si oui, comment compenser ou restaurer cette continuité (passages faune, haies, trames végétales...) ?

Quels types de matériaux seront utilisés ? Sont-ils issus de ressources locales, recyclables ou à faible impact écologique ?

→ Le choix des matériaux influence directement l'empreinte environnementale du projet.

Est-il possible de conserver les grands arbres présents sur le site ?

→ Privilégier la conservation des grands arbres, dans leur intégralité ou en partie si ces derniers sont abimés, car ils représentent des refuges pour la biodiversité, stabilisent les sols et stockent le carbone.

Les plantations prévues sont-elles composées d'espèces locales adaptées aux conditions écologiques du site ?

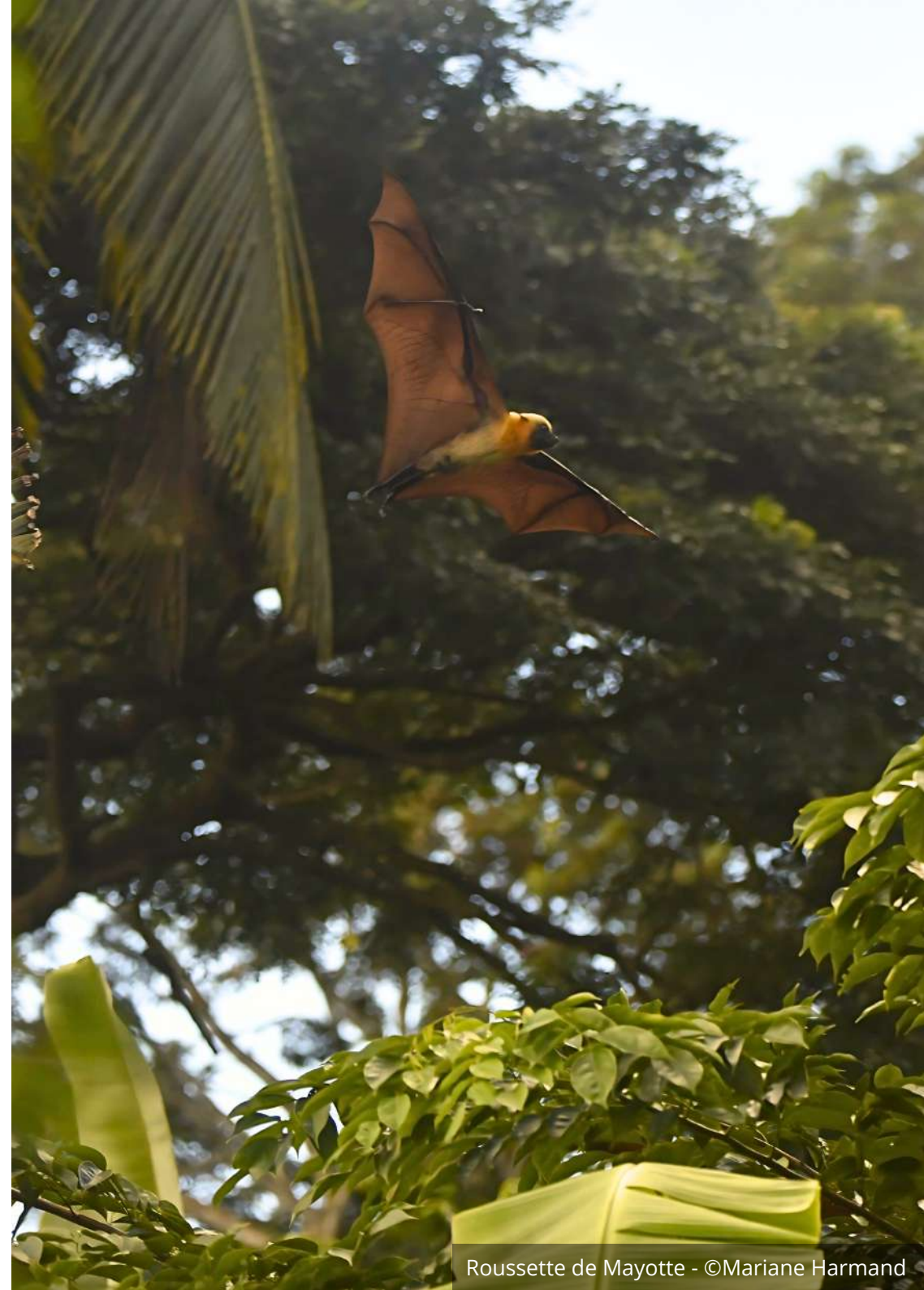
→ Privilégier les espèces indigènes et endémiques favorise la faune locale et réduit les besoins en entretien.

Peut-on intégrer des aménagements favorables à la biodiversité sur le site ?

→ Etudier la faisabilité d'installation de refuges artificiels pour la faune (nichoirs, gîtes à microchiroptères,...).

Des structures naturalistes locales ont-elles été consultées pour co-construire des solutions écologiques adaptées ?

→ Leur expertise permet souvent d'éviter des erreurs et d'identifier des opportunités de valorisation écologique. En fonction du dimensionnement du projet, il peut être pertinent de créer un comité technique d'accompagnement du projet en incluant les acteurs de la biodiversité.



B. Repérage et gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

La phase de chantier représente un vecteur potentiel important de propagation des EEE animales et végétales. En transportant des matériaux (terre, plants, gravats) ou via les engins, les EEE peuvent facilement être introduites ou se répandre sur le site du chantier et au-delà.

Définition d'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) :

Les EEE sont des espèces animales ou végétales non indigènes au territoire. Leur introduction, qu'elle soit volontaire ou accidentelle due à l'activité humaine, peut menacer les écosystèmes locaux, perturber les habitats naturels et les espèces autochtones, et engendrer des impacts écologiques, économiques et sanitaires importants.

Comment prévenir et gérer les introductions d'EEE ?

1. Sélection rigoureuse des matériaux : En phase projet éviter l'introduction d'Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE) dans les plans de plantation. Les matériaux utilisés sur le chantier comme la terre, les substrats ou les plants doivent faire l'objet d'un contrôle préalable afin de s'assurer qu'ils ne contiennent pas d'EEE. Des fiches de reconnaissance des EVEE peuvent vous être fournies par des associations expertes en la matière dont le Conservatoire Botanique National de Mascarin (CBNM). Dans la mesure du possible, il est recommandé d'utiliser des matériaux similaires à ceux déjà présents sur le site. Cela permet de limiter les risques d'introduction d'espèces ou de graines non désirées, susceptibles de perturber les écosystèmes locaux.

2. Nettoyage systématique des engins et véhicules : Avant toute entrée sur le chantier, un nettoyage des roues, chenilles et surfaces des engins doit être effectué. Cette précaution permet de limiter le risque de dissémination involontaire de graines, de fragments de plantes ou de petites espèces animales exotiques, souvent logés dans les interstices, les zones boueuses ou les recoins des machines. Ce protocole est essentiel pour prévenir la propagation d'espèces envahissantes d'un site à l'autre.

3. Encadrement des apports de plantes lors des replantations : Lors des phases de revégétalisation post-travaux, tout apport de terre végétale ou substrat doit être contrôlé : seules des espèces indigènes, locales, patrimoniales, exemptes de risque invasif, doivent être privilégiées. Cela permet d'éviter l'introduction d'EEE potentielles via les pépinières. Il est également important d'effectuer un contrôle visuel des plants afin de prévenir l'introduction de geckos invasifs sur le site, tels que le Gecko poussière d'or (*Phaelsuma laticauda*), ou le Gecko à tête plate (*Hemidactylus platycephalus*).



Phaelsuma laticauda - ©Mariane Harmand

4. Formation et vigilance des personnes de terrain : La formation des équipes de terrain à l'identification des espèces exotiques envahissantes (EEE) constitue un levier fondamental pour limiter leur propagation. Ces compétences permettent un repérage précoce sur le chantier et la mise en œuvre rapide de mesures de gestion appropriées. La réalisation d'un inventaire naturaliste en amont du projet est fortement recommandée afin de localiser les zones déjà infestées et de cibler les interventions. Des structures spécialisées, telles que le Conservatoire Botanique National de Mascarin (CBNM), peuvent accompagner les maîtres d'ouvrage dans cette démarche. Leur appui peut prendre la forme d'actions de formation et de sensibilisation aux espèces exotiques envahissantes (EEE) végétales, ainsi qu'aux techniques de lutte manuelle adaptées aux spécificités du site.

Exemples d'Espèces Végétales Exotiques Envahissantes



Faux mimosa (*Leucaena leucocephala*) -
©CBNM



Chloride barbue (*Chloris barbata*) -
©Cécile Castéran GEPOMAY

Liste des Espèces Exotiques Envahissantes :

Avant toute opération de (re)construction ou d'aménagement paysager, il est indispensable de consulter les listes officielles des EEE interdites à Mayotte.

À ce jour, 145 plantes et 70 animaux sont considérés comme des EEE, conformément aux arrêtés en vigueur :

- pour la flore, arrêté du 9 septembre 2019 (publié le 5 octobre 2019) ;
- pour la faune, arrêté du 31 décembre 2019 (publié le 12 janvier 2020).

Ces espèces, identifiées comme menaçantes pour les écosystèmes locaux, ne doivent en aucun cas être introduites, plantées ou déplacées.

Ces listes sont disponibles sur : especes-envahissantesoutremer.fr

C. Utilisation de l'eau sur le chantier

La gestion durable de l'eau est un enjeu majeur sur les chantiers, en particulier dans un contexte insulaire où la ressource est limitée. L'usage de l'eau potable doit être réservé aux besoins sanitaires (toilettes, lavabos). Pour les autres usages (lavage, arrosage, remplissage et nettoyage d'engins), il est recommandé de recourir à des solutions de récupération d'eau de pluie, via des cuves ou retenues alimentées par des toitures existantes ou temporaires. Cette eau non potable permet de réduire la consommation de ressources sans compromis fonctionnel.

Les cuves doivent être fermées pour éviter la prolifération de moustiques et les gouttières doivent être sécurisées par des grilles de type crapaudines afin de protéger la petite faune.

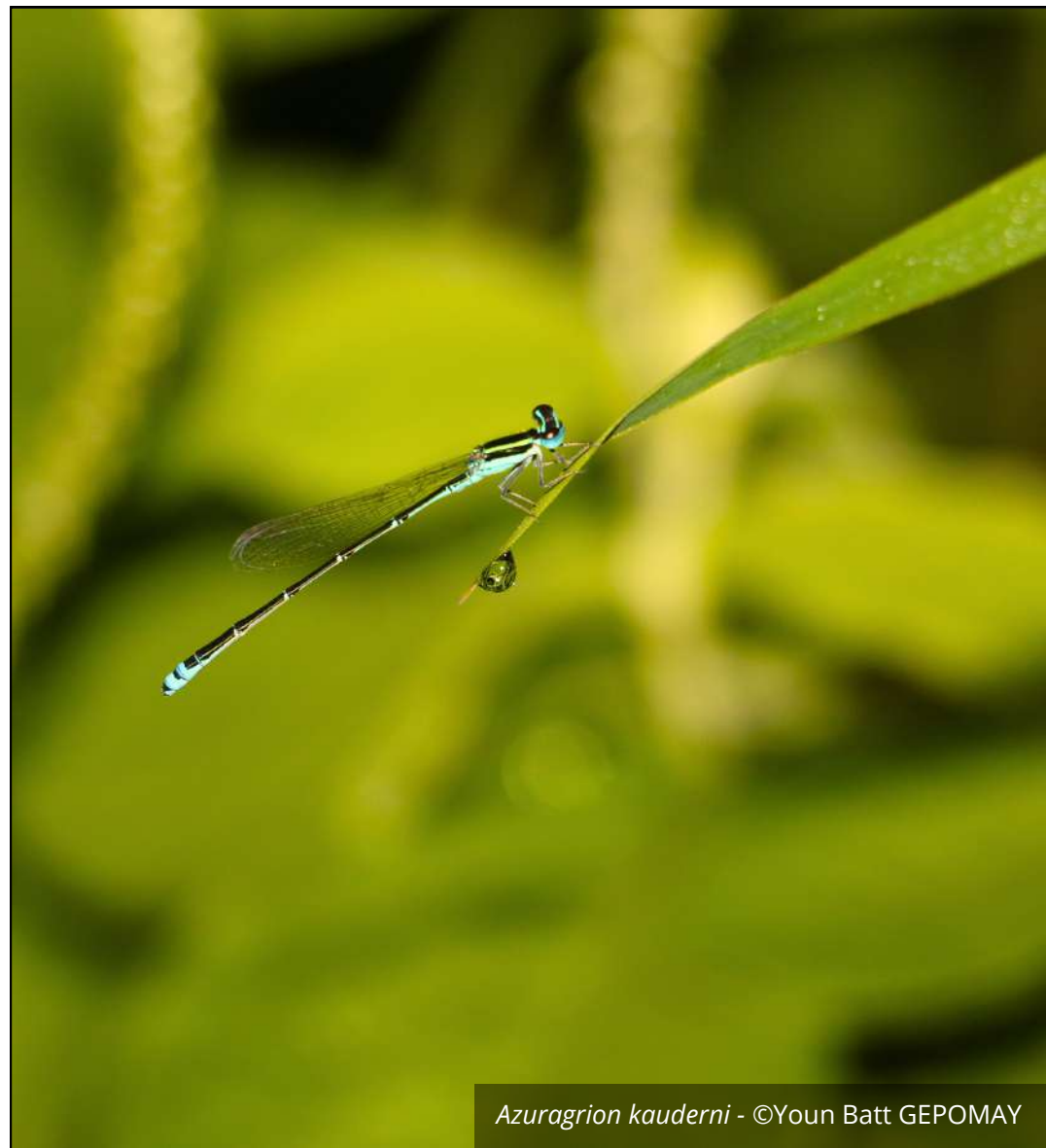
Par ailleurs, la gestion des eaux pluviales sur site peut être optimisée par la création de noues végétalisées ou de bassins de rétention temporaires ou pérennes. Ces dispositifs permettent de ralentir le ruissellement, de favoriser l'infiltration naturelle dans le sol et de limiter l'érosion des sols, particulièrement sur les terrains en pente fréquents à Mayotte. Les noues peuvent être implantées en bordure de piste ou entre différentes zones du chantier et végétalisées avec des espèces locales résistantes à la sécheresse, contribuant ainsi à recréer des micro-habitats favorables à certaines espèces (odonates, amphibiens, pollinisateurs).

Les bassins de rétention, quant à eux, peuvent jouer un double rôle : fonction hydraulique et fonction écologique. Leur conception peut intégrer des berges en pente douce, des zones peu profondes et une végétation adaptée, permettant à la faune locale d'y trouver refuge temporaire ou espace de reproduction, tout en assurant une décantation naturelle des particules en suspension. Ces bassins peuvent être associés à des dispositifs de collecte et de filtration des eaux de ruissellement, tels que des noues enherbées ou des bassins d'infiltration végétalisés, qui contribuent à limiter le transport de polluants vers les milieux naturels et améliorent significativement la qualité des eaux superficielles. En ralentissant les flux et en favorisant leur infiltration progressive dans le sol, ces aménagements participent à la recharge des nappes et à la réduction du risque de pollution des rivières, zones humides ou littoraux sensibles, particulièrement vulnérables à Mayotte. Le choix des essences végétales et la conception du réseau de gestion des eaux doivent intégrer ces objectifs qualitatifs, en plus de leur rôle fonctionnel, afin de créer un système équilibré au service à la fois du chantier, de l'environnement et du territoire. Il est également possible de concevoir des bassins dits « multifonctionnels » qui s'intègrent dans le paysage du chantier et préfigurent déjà certaines aménagements paysagers post-travaux.

Ces aménagements, en plus de contribuer à la gestion de l'eau, permettent de maintenir un lien fonctionnel entre les écosystèmes fragmentés par les travaux, en servant de zones de transition pour la faune et en soutenant la régénération végétale autour du site.

Leur mise en œuvre doit s'appuyer sur une connaissance fine du territoire, en tenant compte des espèces patrimoniales présentes à Mayotte et de la saisonnalité des pluies pour assurer leur efficacité environnementale et technique.

Il est recommandé de faire appel à un paysagiste ou à des structures spécialisées en botanique telle que le CBNM.



Azuragrion kauderni - ©Youn Batt GEPOMAY

D. Gestion des eaux de ruissellement : prévenir l'érosion des sols

Lors des phases de chantier, les sols sont fréquemment laissés à nu, sans couverture végétale protectrice. La configuration en pente de certains terrains accentue la rapidité du ruissellement en cas de pluie. Dans un contexte tropical comme celui de Mayotte, caractérisé par des précipitations intenses et soudaines, ces conditions favorisent fortement l'érosion des sols, le ravinement, les coulées de boue, ainsi que le transport de polluants vers les milieux naturels, dont le lagon. La gestion des eaux de ruissellement et la stabilisation des sols sont donc des pistes pour limiter les impacts environnementaux du chantier.

Définition des eaux de ruissellement :

Les eaux de ruissellement sont les eaux de pluie qui, au lieu de s'infiltrer dans les dispositifs dédiés ou dans le sol, s'écoulent en surface. Elles empruntent les pentes naturelles ou artificielles du terrain et peuvent rapidement devenir un vecteur d'érosion, de pollution, et de dégradation des milieux naturels ou des ouvrages.

Sur un chantier, ces eaux peuvent :

- Transporter des particules fines du sol par ruissellement (phénomène de lessivage) ;
- Polluer les eaux de surface avec les matériaux ou polluants du chantier ;
- Déverser des polluants ou des sédiments dans les milieux naturels (rivières, mangroves) ;
- Dégrader les pistes ou ouvrages en cours de réalisation,

Comment gérer les eaux de ruissellement ?



- **Gérer les pentes** : Éviter les pentes trop raides. Si elles sont inévitables, créer des paliers ou banquettes pour casser l'écoulement.
- **Compacter les remblais** : Un remblai meuble se délite vite sous l'effet de la pluie. Un compactage progressif par couches successives limite l'érosion. Attention à ne pas trop compacter non plus : un sol trop étanche favorise le ruissellement au lieu de l'infiltration.
- **Créer des dispositifs d'infiltration / ralentissement** : Noues végétalisées : fossés enherbés qui ralentissent l'eau et permettent son infiltration. Bassin de décantation : pour stocker temporairement l'eau boueuse et permettre aux sédiments de se déposer. Caniveaux en rigole ou drains en périphérie du chantier pour guider les eaux vers des zones de traitement.
- **Stabiliser les sols nus** : Végétalisation temporaire ou définitive dès que possible. Couverture des zones exposées avec paillages, toiles de jute, ou bâches plastiques en phase provisoire.

E. Gestion durable des déchets induits par le chantier

Gestion des déchets issus de la (dé)construction :

La mise en place d'un tri sélectif systématique permet d'éviter la dispersion de matériaux dangereux ou toxiques. La gestion rationnelle des déchets de chantier doit viser à : limiter les volumes générés, réduire la pollution des sols, de l'air et de l'eau, et garantir la sécurité sur le site.

Pour cela, il convient de :

- Informer et sensibiliser régulièrement les équipes via une communication de chantier claire ;
- Identifier précisément les types de déchets (solides, liquides, dangereux, inertes) ;
- Organiser des zones de collecte distinctes sur site ;
- Favoriser la valorisation des matériaux, en donnant la priorité au recyclage.

Opérateurs locaux : assurent la reprise des matériaux de déconstruction.

Quelques contacts :

◦ **SIDEVAM**



02 69 62 07 84
06 39 27 44 44



sidevam976@sidevam976.yt

◦ **ETPC**



02 69 62 04 82



etpc@etpc-mayotte.fr

Gestion des eaux de chantier :

- Identifier une zone dédiée au nettoyage des engins et du matériel, située sur un terrain plat, éloignée des milieux sensibles (zones humides, rivières, pentes marquées), permettant une infiltration lente de l'eau dans le sol, sans érosion ni ruissellement direct ;
- Limiter l'usage d'eau en excès lors du nettoyage des équipements et éviter les produits trop agressifs ou polluants ;
- Mettre en place un système de filtration simple et naturel en sortie de zone de lavage : utiliser des matériaux disponibles localement : sable, sciure de bois, fibres végétales (pailles, copeaux, etc.), favoriser une décantation primaire pour retenir sédiments, ciment, hydrocarbures. Remplacer régulièrement les matériaux de filtration, en fonction de la charge polluante constatée, pour garantir leur efficacité ;
- Gérer rigoureusement les matériaux souillés : collecter les résidus (sable/sciure usagés) dans des contenants étanches, les stocker temporairement sur site, à l'abri des intempéries, les évacuer via une filière de traitement adaptée, en lien avec les opérateurs locaux de gestion des déchets.

Interdiction de brûlage sur le site :

Le brûlage à l'air libre de matériaux ou de déchets végétaux est strictement interdit, car il émet des polluants atmosphériques nocifs (particules fines, hydrocarbures aromatiques polycycliques, dioxines), dégrade la qualité de l'air, nuit à la biodiversité et présente des risques pour la santé des riverains, des travailleurs mais constitue également un facteur important de départs d'incendie. Cette pratique est également incompatible avec une gestion écologique des déchets verts et peut détruire des micro-habitats essentiels pour la faune locale.

Gestion des déchets verts :

- Lors du transport, les bennes et remorques doivent être bâchées et nettoyées pour empêcher la dispersion de graines d'espèces exotiques envahissantes.
- Les déchets verts peuvent être stockés temporairement *in situ* pendant 3 jours afin de permettre à la micro-faune présentes d'en sortir, puis orientés vers un compostage ou recyclage local.
- Les arbres morts sur site constituent des refuges et des ressources alimentaires pour la faune. Ils peuvent être laissés en place si leur stabilité ne présente pas de risque. Lorsqu'un abattage est nécessaire pour des raisons de sécurité, il est intéressant de garder une partie du tronc (6 à 8 mètres de hauteur), sauf danger évident, afin de préserver une partie de cet écosystème local déjà fragilisé par la tenue de travaux.



Benne de stockage des déchets verts - ©Allo Benne

F. Eviter les pièges pour la faune

La phase de chantier, intense en activité humaine et en équipements, peut créer de nombreux pièges involontaires pour la faune locale. Une attention particulière doit être portée à la sécurisation du site pour limiter les risques d'enfermement, de blessure ou de mortalité de la faune.

Sécuriser les structures temporaires et les matériaux :

Les cavités verticales à parois lisses (comme les poteaux, les tuyaux, les trous de fondations non couverts) représentent des pièges fréquents pour la petite faune qui peut y tomber sans possibilité d'en sortir. Pour éviter cela, il est recommandé de :

- Obstruer ou a minima de couvrir le structures creuses non utilisées ;
- Stocker les tuyaux et gaines à l'horizontale et fermés à leurs extrémités ;
- Refermer ou retourner tous les récipients susceptibles d'accumuler de l'eau.

Ces gestes simples permettront d'éviter que les matériels de chantiers deviennent des pièges ou des gîtes accidentels non prévus pour la faune de proximité.



Moineau domestique femelle - ©Alexandre Laubin

Gérer l'éclairage pour réduire la pollution lumineuse :

La lumière artificielle nocturne a un effet perturbateur majeur sur la faune, en particulier les insectes, les amphibiens, les oiseaux et les chiroptères (chauves-souris), très sensibles à ces modifications de leur cycle naturel. Pour limiter cet impact :

- Éviter toute diffusion de lumière vers le ciel, le littoral ou les surfaces réfléchissantes, en équipant les luminaires d'abat-jour ou de visières orientant le flux lumineux strictement vers le sol ;
- Adapter l'intensité, les plages horaires, le nombre de sources lumineuses aux besoins réels et stricts du chantier, en évitant le suréclairage ;
- Privilégier les éclairages de type ambré, orangé ou rouge à basse température de couleur (inférieure à 2 400 K) qui sont peu attractifs pour la faune ;
- Éviter l'usage des lampes à vapeur de mercure ou à iodure métallique, ainsi que les LED à lumière blanche froide. Si l'usage de LED est inévitable, il est recommandé d'y intégrer des filtres ambrés pour en limiter les effets attractifs sur les insectes et les micro-chiroptères. Il est possible de se procurer de tels filtres pour une somme comprise entre 15-20€ en magasin de bricolage.

Orientation du flux de lumière de l'éclairage public : bonnes et mauvaises pratiques

Bon



- > éclairage le plus efficace
- > bonne direction
- > ampoule masquée
- > moins d'éblouissement
- > lumière moins intrusive pour le voisinage
- > ciel nocturne préservé

Mauvais



- > gaspillage et renvoie la lumière vers le ciel
- > éblouissement
- > ampoule visible
- > gêne du voisinage

Très mauvais



- > gaspillage et renvoie la lumière vers le ciel
- > éblouissement
- > gêne du voisinage
- > mauvais rendement d'éclairage
- > gaspillage très important

©LPO

Gérer la pollution sonore induite par le chantier

L'atténuation des vibrations induites par le chantier est particulièrement importante pour la faune souterraine. La création de tranchées isolantes permet de limiter la propagation des ondes. Une fois les travaux achevés, ces tranchées peuvent être utilisées pour replanter des graines indigènes — la technique dite de « terre inversée » favorise la germination des semences déjà présentes dans le sol, souvent mieux adaptées que des plants importés.



Myriapode- ©Cécile Castéran GEPOMAY

G. Sensibilisation des collaborateurs : accompagner et former les équipes à la préservation de la biodiversité sur les chantiers

La réussite de toute démarche intégrant la biodiversité dans les projets de (re)construction repose fortement sur l'implication et la sensibilisation des équipes opérationnelles. Qu'il s'agisse des architectes, des salarié·e·s des entreprises de travaux, des agents des collectivités ou des sous-traitants, chacun·e doit comprendre les enjeux écologiques locaux et maîtriser les bonnes pratiques pour limiter l'impact des chantiers sur les milieux naturels.

La formation des équipes en amont du chantier permet de favoriser une vigilance partagée et d'assurer une mise en œuvre concrète des mesures de protection de la biodiversité. La formation peut prendre plusieurs formes dont :

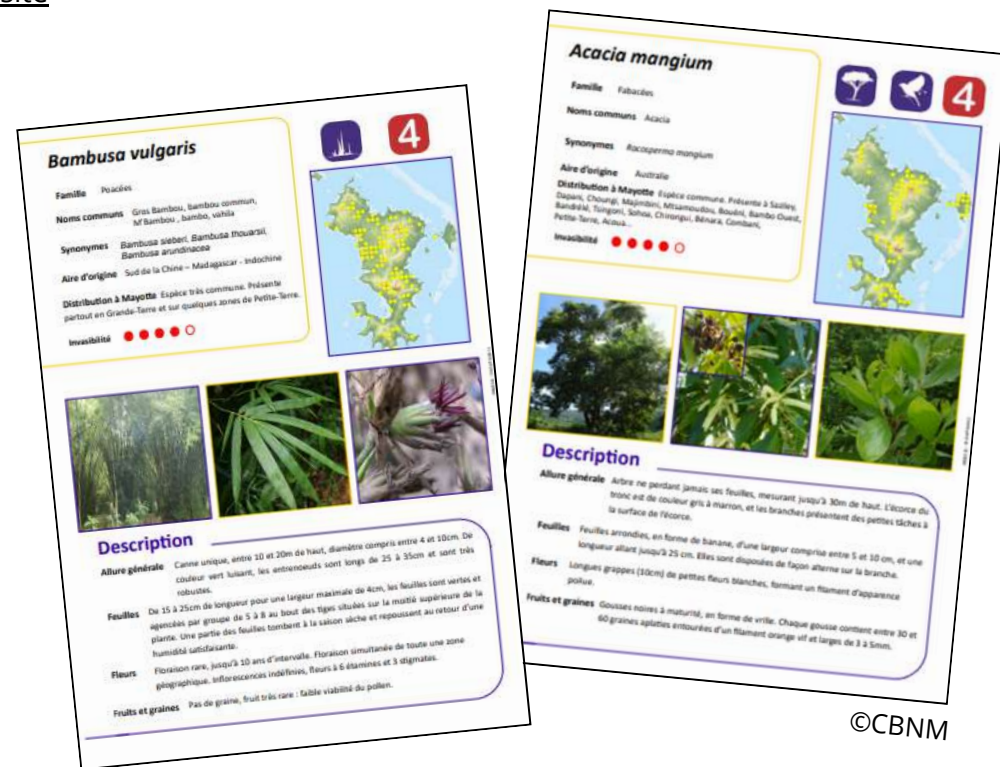
- **Des briefs biodiversité** : organiser un temps d'information au début de chaque chantier pour rappeler à l'ensemble des parties prenantes de ce dernier les espèces sensibles présentes, les zones à enjeux, les périodes critiques (reproduction, nidification), et les gestes à adopter ou à éviter ;
- **Des sessions de sensibilisation** (1-2 heures) : adaptées aux diagnostics écologiques du chantier et donc aux enjeux inhérents au site ;
- **La diffusion de fiches pratiques et installation de visuels informatifs sur le site** (signalétique, panneaux explicatifs,...) pour rappeler les mesures essentielles à respecter (zones balisées représentant des enjeux forts de préservation, nettoyage des engins, repérage des EEE,...) ;
- **La nomination d'un référent biodiversité** au sein des équipes de chantier chargé de veiller à l'application des mesures et de faire le lien avec la ou les structures d'accompagnement.

Des outils concrets à mobiliser facilement sur site :



- Affichage des zones sensibles à ne pas pénétrer (rubalise + pancartes) ;
- Guide ou mémo biodiversité dans les bungalows de chantier ;
- Carnet de bord pour les observations naturalistes ou incidents environnementaux ;
- Mise à disposition d'un kit de terrain de base : fiches espèces, sacs pour ramassage de déchets, brosse de nettoyage portatives pour éviter la dispersion de graines d'Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE) par les bottes, le matériel et les engins.

Exemples de fiches pratiques permettant de reconnaître les EVEC du site



FICHE 3 : (RE)CONSTRUIRE AVEC L'EXISTANT



A. Limiter l'emprise sur les sols

Il est important que la (re)construction à Mayotte soit pensée en amont des chantiers et des projets de construction afin de réduire, autant que possible, l'imperméabilisation des sols. Pour cela :

- Privilégier les projets construits sur des zones déjà artificialisées ou à faible potentialité écologique plutôt que d'urbaniser les milieux naturels encore fonctionnels. Pour connaître ces zones, il est recommandé de se référer aux documents et cartographies des enjeux de biodiversité du territoire présents dans les Atlas de Biodiversité Intercommunales ou autres documents relatifs à l'aménagement du territoire (SRCE, SAR, PLU) ;
- Réduire les surfaces bétonnées en envisageant des bâtiments sur pilotis, permettant à la fois à l'eau de s'infiltrer dans le sol, de ruisseler naturellement sous les structures et à la faune de circuler librement ;
- Favoriser l'utilisation de matériaux perméables notamment pour les pistes d'accès, les parkings, afin de préserver les processus d'infiltration naturelle et de maintenir la qualité des sols en tant qu'écosystèmes.

Il est possible de demander des réunions de précadrage à la DEALM, pour présenter le projet et obtenir une première orientation, notamment sur les zones sensibles. Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) peut également vous fournir des conseils sur ces pratiques.

Matériaux perméables et pièges potentiels :

Les pavés drainants (permea-béton, graviers stabilisés, pavés alvéolés) limitent la compaction des sols et favorisent l'infiltration mais peuvent être pollués par les hydrocarbures issus des engins et véhicules. Il est donc recommandé d'installer des récupérateurs d'hydrocarbures au niveau des drains, afin de collecter ces eaux avant qu'elles n'impregnent et polluent le sol.

En cas de rejet autorisé dans le milieu naturel ou les réseaux d'eau pluviale, le contenu en hydrocarbures doit respecter les normes suivantes :

- Concentration < 10 mg/L d'hydrocarbures (norme NF T90-114) ;
- Matières en suspension totales (MEST) < 35 mg/L, demande chimique en oxygène (DCO) < 125 mg/L

Prix des matériaux facilitant l'infiltration des eaux pluviales dans les sols :



- Béton drainant : entre 50 € et 100 € par m².
- Enrobé drainant : environ 50 € à 60 € par m².
- Pavés drainants : de 60 € à 115 € par m².
- Gravier stabilisé (avec dalles alvéolées) : entre 35 € et 70 € par m².

Ce type de revêtement de sol permet de réapprovisionner les nappes phréatiques de manière naturelle.



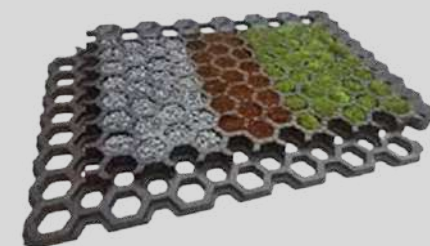
Pavés enherbés - ©Vigie nature



Type de pavés pour les dalles enherbées - ©Heinrich et bock



Revêtement en sable stabilisé -
©Garden Park Concept



Dalles alvéolées - ©Valisol

B. Réhabilitation des bâtiments existants

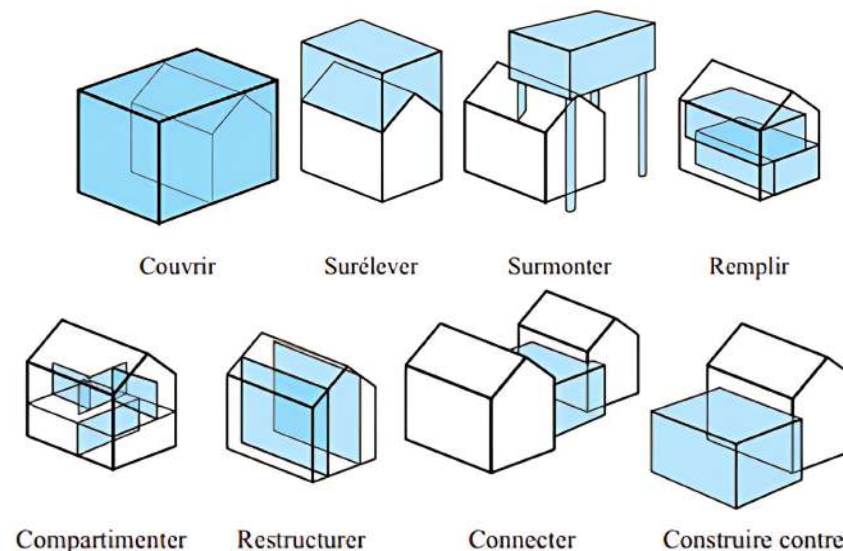
La présence d'éléments de bâti existants représente une réelle opportunité : conserver l'existant réduit les coûts, les émissions de matériaux neufs, et offre un socle pour moderniser et sécuriser les constructions. En privilégiant la rénovation plutôt que la construction neuve, cette approche permet de :

- Préserver les habitats naturels en limitant l'impact sur les milieux et en réduisant l'artificialisation de nouveaux sols ;
- Lutter contre l'étalement urbain en mobilisant des espaces bâtis sous-utilisés plutôt que d'empiéter sur des zones agricoles ou naturelles ;
- Renforcer la résilience aux catastrophes naturelles grâce à l'adaptation des structures existantes aux normes actuelles (résistance au vent, étanchéité, isolation améliorée).

Intégrer la réhabilitation dans vos projets :

1. Repérer les bâtiments vacants ou sous utilisés comme base à la réhabilitation ;
2. Évaluer la structure existante pour vérifier son potentiel de rénovation (solidité, besoins en mise aux normes, potentiel d'extension) ;
3. Déterminer les gains en termes de préservation des sols (m² non artificialisés) et de réduction de l'impact environnemental par rapport à une construction neuve ;
4. Monter un dossier simplifié pour déclaration préalable ou permis, en intégrant les intentions de durabilité et de résilience.

Exemples de rénovation et de renouvellement urbain permettant de réduire la consommation des sols (source : Auran).



Simplifications administratives permises par la Loi de programmation pour la refondation de Mayotte

Afin de faciliter la rénovation, les démarches d'urbanisme sont simplifiées et accélérées :

- Reconstruction sans permis pour les bâtiments antérieurs à 2013. Seule une déclaration préalable est nécessaire, permettant de reconstruire à l'identique sans passer par une procédure lourde ;
- Les bâtiments peuvent être agrandis de 20% en surface ou hauteur, si cela est justifié par des besoins d'accessibilité, de performance énergétique ou d'adaptation climatique d'intérêt général ;
- Délais d'instruction raccourcis :
 - Permis de construire : 1 mois maximum.
 - Déclaration préalable : 15 jours maximum
 - Silence valant acceptation : passé ces délais, l'absence de réponse équivaut à une validation implicite.

C. Renouvellement urbain respectueux de la biodiversité

La rénovation durable ne se limite pas à la réhabilitation des bâtiments existants. Elle doit intégrer une dimension écologique structurante pour contribuer à la reconnexion des écosystèmes. Cela implique d'aménager les espaces publics de manière à renforcer la connectivité écologique, en transformant les quartiers rénovés en corridors écologiques. Ces trames vertes urbaines favorisent à la fois le bien-être humain et la biodiversité locale, tout en participant à la lutte contre la fragmentation des habitats naturels.

Comment intégrer la biodiversité dans les quartiers rénovés ?

Végétalisation des espaces publics :



- Utiliser des espèces végétales indigènes ;
- Prioriser la diversité structurale : mélanger arbres, arbustes, strates herbacées et couvre-sols pour offrir nourriture, refuge et corridors ;
- Composer en mosaïque : alternance de haies, bandes herbacées, noues (pour la gestion des eaux pluviales) et jardins partagés ;
- Privilégier les plantations en milieu de saison humide pour les milieux urbanisés afin de laisser l'eau imprégner le sol en amont de la plantation ;
- Gérer la connectivité : relier des îlots verts existants avec corridors (haies, arbres alignés) pour permettre la circulation des espèces animales.



Pour en savoir plus sur la végétalisation des espaces urbains, référez-vous à la Fiche 5.

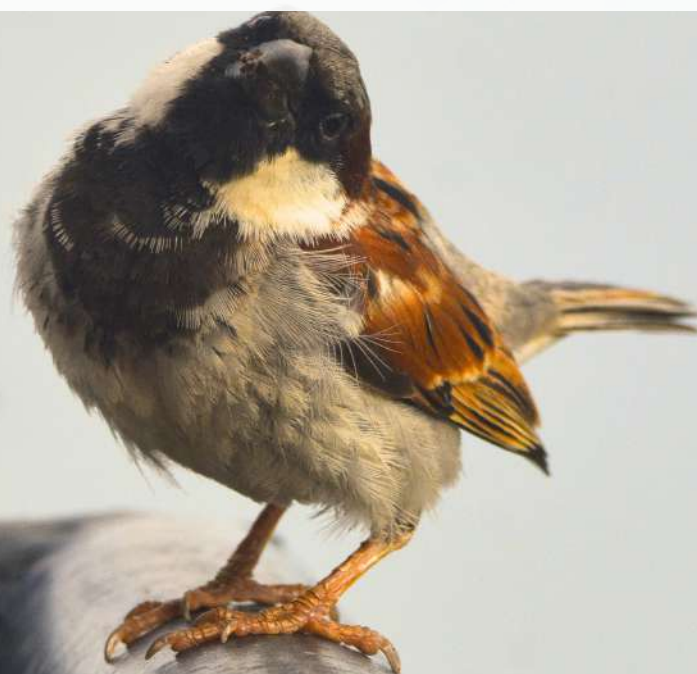
Mobilier urbain accueillant pour la faune :

- Éviter les bordures pleines en béton : Privilégier des fossés ouverts ou enherbés plutôt que des bordures pleines en béton. Cela permet à la microfaune (insectes, amphibiens, petits reptiles) de circuler librement sans être bloquée par des obstacles infranchissables ;
- Éviter les murets continus ou les bordures trop hautes : préférer des aménagements avec des rampes douces ou des points de franchissement (ex. : petites ouvertures, pierres plates) ;
- Opter pour des clôtures à mailles larges ($\geq 10 \times 10$ cm) qui laissent passer les petits animaux. Intégrer des passages ouverts à la base (10-15 cm de hauteur) pour faciliter le déplacement de la petite faune.
- Éviter les clôtures enterrées ou scellées dans le béton sur toute leur longueur.



Phelsuma robertmertensi - ©Hadrien Vives

FICHE 4 : CHOIX DE MATÉRIAUX « VERTUEUX » ET BIOCOMPATIBILITÉ DANS LES PROJETS DE (RE)CONSTRUCTION



Le choix des matériaux dans les projets de (re)construction influe sur l'impact économique, environnemental mais également sur la **résilience** face aux événements climatiques. L'adoption d'une approche globale qui intègre des principes de **localisme**, de **sobriété** et de **biocompatibilité** permet de s'orienter vers des matériaux à faible empreinte écologique.

A. Localisme et diversification des matériaux

Adopter une stratégie axée sur le localisme permet de rendre les projets de (re)construction plus durables, résilients, et respectueux du territoire. Recourir à des matériaux produits ou extraits localement réduit non seulement l'impact carbone lié au transport, mais soutient également les savoir-faire régionaux tout en limitant la dépendance aux matériaux importés énergivores (comme le bloc béton ou le ciment). Cette approche contribue par ailleurs à une réduction significative de la consommation en eau sur les chantiers, un enjeu majeur à Mayotte où le secteur du BTP représente une source importante de pression sur les ressources hydriques.

Utilisation de matériaux locaux :

La Brique de Terre Compressée (BTC) constitue un exemple de valorisation des matériaux locaux. Extraite puis compressée localement, peu énergivore et transport minimal, elle sert au gros œuvre (murs porteurs, cloisons, soubassements).

Les atouts de la BTC :



- Faible empreinte carbone (environ 20kg CO₂/m² de façade) ;
- Confort thermique et adaptation au climat tropical de Mayotte ;
- Fort potentiel circulaire via son recyclage aisé, même en fin de vie ;
- Elle s'inscrit dans une approche locale et écologique à privilégier.

La BTC à Mayotte : un choix technique, économique et durable



- Prix par m² (en finition simple) :
- Parpaing béton : environ 180 €
- Brique de Terre Compressée (BTC) : environ 220 €

Bien que légèrement plus chère à l'achat, la BTC devient compétitive après prise en compte des finitions. Le parpaing nécessite un enduit, une peinture, voire des cloisons intérieures, ce qui augmente les coûts. La BTC, utilisée brute, ne nécessite pas de finition coûteuse, réduisant le budget global.



Construction en BTC - ©ArtTerre

Encourager les filières de réemploi à Mayotte :

L'intégration de matériaux issus de filières de réemploi, tels que ceux récupérés, recyclés ou provenant de la déconstruction, permet de minimiser les besoins en nouvelles ressources, de réduire la quantité de déchets produits par le BTP et de proposer des habitats accessibles.

Cette approche s'inscrit dans une démarche de gestion et de valorisation des déchets, tout en contribuant à l'amélioration des conditions de vie.

À titre d'exemple, l'entreprise mahoraise Habit'Âme développe des matériaux de second œuvre (faux plafonds, mobiliers) à partir de la revalorisation de plastiques recyclés. Ces produits peuvent être intégrés dans l'aménagement intérieur et extérieur des constructions.

B. Sobriété architecturale et frugalité : minimisation de l'empreinte écologique

Le principe de sobriété architecturale consiste à limiter l'utilisation de matériaux complexes et difficiles à recycler, au profit de matériaux plus simples, moins transformés et réutilisables.

1. Matériaux naturels et peu transformés : Privilégier des matériaux comme le bois non traité ou le bambou, qui sont faciles à travailler et dont les finitions restent simples. Ces matériaux, peu transformés, sont également compostables en fin de vie, limitant ainsi la production de déchets.

2. Réduction des matériaux composites : Limiter l'utilisation de matériaux composites (plastiques vierges non issus de produits recyclés, résines, etc.), qui sont souvent difficiles à recycler et peuvent avoir un impact environnemental élevé. Au lieu de cela, opter pour des matériaux plus simples et plus facilement valorisables.



An aerial photograph showing a coastal town with a bay and mountains in the background. The town is built on a hillside, with a dense forest of green trees surrounding it. The bay is a mix of blue and brown water, and the mountains in the background are covered in green vegetation. The sky is blue with some white clouds.

FICHE 5 : CONNECTIVITÉS ET CORRIDORS ÉCOLOGIQUES : COMMENT LES INTÉGRER DURANT TOUTES LES PHASES DE (RE)CONSTRUCTION ?

La prise en compte, le maintien, l'amélioration ou la création de **corridors écologiques** dans les projets d'aménagement urbain du territoire permettent de favoriser la circulation des espèces animales et végétales en limitant la fragmentation des milieux naturels, en particulier dans les zones urbanisées.

En plus de contribuer au maintien de la **biodiversité locale**, l'intégration d'éléments végétalisés dans le paysage urbain fournit des **services écosystémiques** non négligeables pour le bien-être des populations urbaines et péri-urbaines : régulation thermique, purification de l'air, infiltration des eaux pluviales, pollinisation, réduction des îlots de chaleur, et amélioration du cadre de vie des habitants.

Qu'est-ce qu'un corridor écologique ?

Un corridor écologique est une zone de passage (haie, fossé, bande végétalisée, cours d'eau, ...) qui relie, connecte des zones de réservoirs de biodiversité permettant dès lors aux espèces de se déplacer.

Il joue un rôle clé pour :

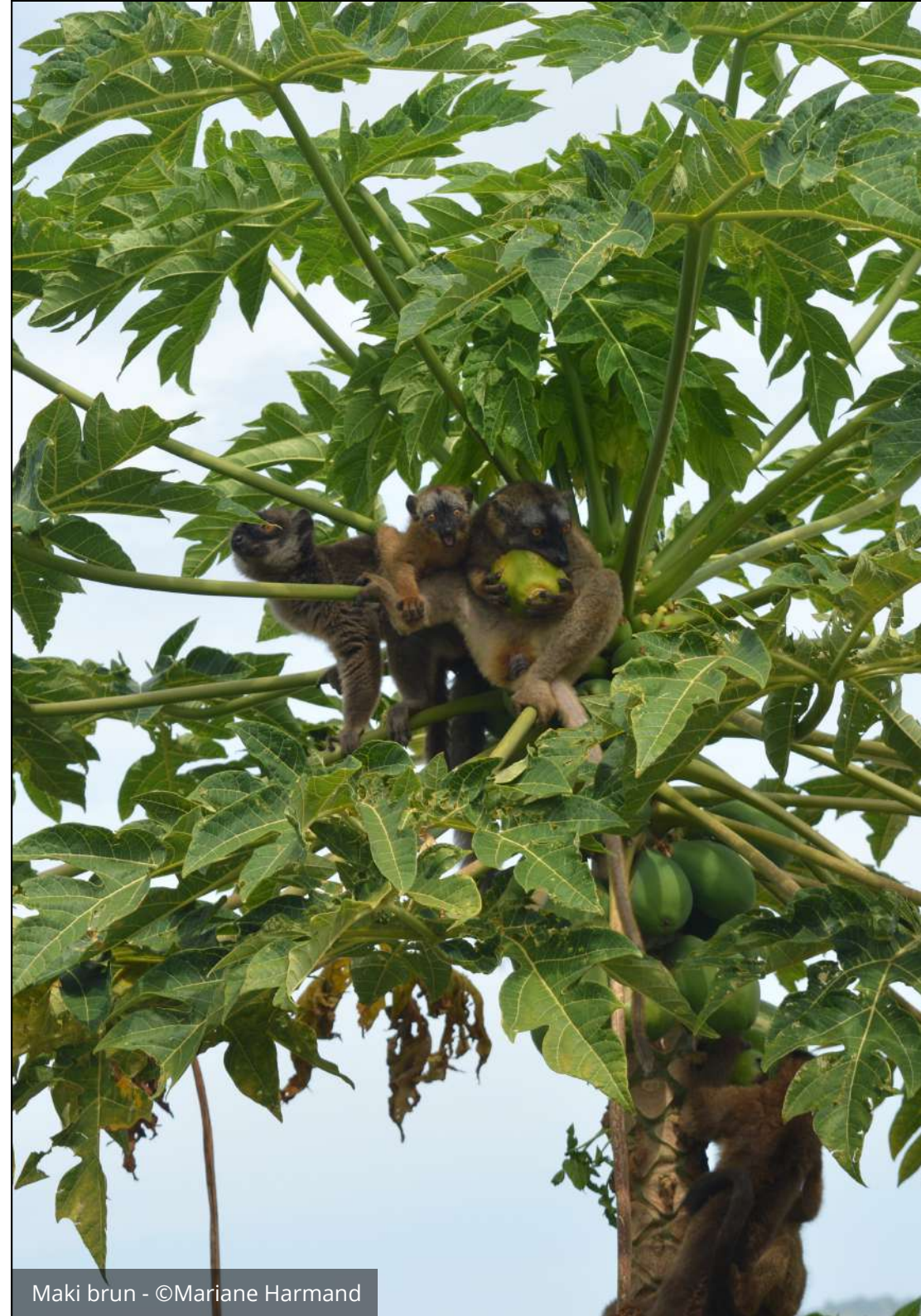
- la reproduction et la recherche de nourriture ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la survie des espèces locales.

Comment intégrer les corridors naturels dans les projets de (re)construction ?

A. Conserver les grands arbres : un levier pour la biodiversité urbaine

Dans tout projet de (ré)aménagement, la conservation des grands arbres sur le site doit être une priorité. Ces arbres offrent des habitats et des sources de nourriture pour de nombreuses espèces locales et contribuent également à la création d'ombre, gage de qualité paysagère et garant d'une amélioration du cadre de vie pour les habitants.

L'abattage d'un arbre constitue une perte écologique majeure. Il est essentiel d'évaluer en amont les possibilités de conservation, en particulier pour les arbres servant de gîte ou de reposoir à la faune.



Qui peut-on trouver dans un arbre ?

- Oiseaux : en période de nidification (principalement de septembre à mars) ;
- Chauves-souris : souvent dans les cavités ;
- Insectes : tout au long de l'année, dans l'écorce, le bois mort, les cavités ;
- Reptile : tout au long de l'année sur le tronc, les cavités, le bois mort.

Les arbres creux, même porteurs de champignons, ne sont pas nécessairement morts. Bien au contraire, ils jouent un rôle écologique essentiel en hébergeant de nombreuses espèces (oiseaux, chauves-souris, insectes, reptiles, etc.).

Les souches, branches mortes et troncs laissés au sol contribuent également à la fertilité des sols et à la création de micro-habitats.



Quelles pratiques adoptées lors d'intervention sur les arbres ?

1. Avant toute intervention (abattage, élagage, défrichage) :



- Faire appel à un écologue ou une association naturaliste compétente pour réaliser un inventaire faune-flore ciblé sur les arbres concernés ;
- Identifier d'éventuelles espèces protégées ou habitats d'intérêt écologique (cavités, souches, troncs morts).

2. En cas de présence d'espèces protégées :



- Informer immédiatement le maître d'ouvrage ;
- Rappeler les obligations réglementaires : il est interdit de détruire, de déplacer, de perturber ou de manipuler une espèce protégée et son habitat sans dérogation préalable (art. L411-1 du Code de l'environnement) ;
- Décaler les travaux en dehors des périodes sensibles de reproduction et de nidification ayant principalement lieu de septembre à mars ;
- Le cas échéant, solliciter une dérogation auprès de la DEALM pour un déplacement encadré par un expert.

3. Limiter l'abattage autant que possible :



- Privilégier l'élagage ou l'êtêtage aux abattages, sauf en cas de danger avéré ;
- Les arbres morts peuvent être conservés s'ils ne représentent pas un risque de chute ;
- En cas d'abattage inévitable, il est recommandé de conserver une partie du tronc (6 à 8 m de haut) comme perchoir, gîte ou refuge.

4. Valoriser les déchets verts issus de l'élagage ou de l'abattage :



- Réutiliser ces déchets naturels en les réintégrant dans le projet paysager du site. Il est intéressant de conserver sur site les souches, troncs et branches pour créer des zones refuges pour les insectes, reptiles et petits mammifères, ou pour restaurer les sols en utilisant la technique du paillage.

Préserver les arbres maintenus sur le chantier

Même conservés, les arbres peuvent subir des dommages s'ils ne sont pas protégés pendant les travaux.

Risques fréquents :



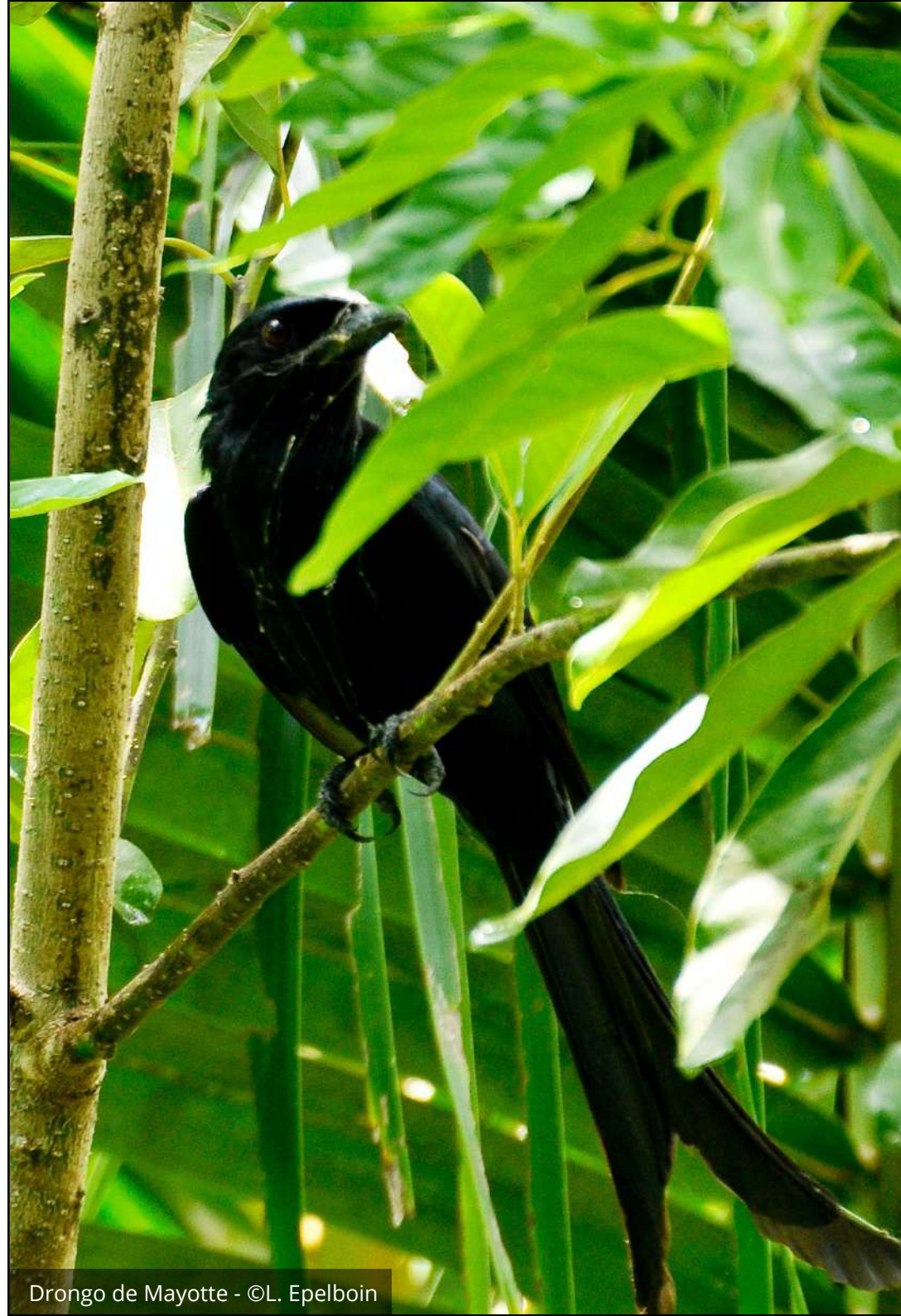
- Blessures mécaniques : arrachage des branches lors du passage des engins de travaux, coupures dans l'écorce, cassures de branches, chocs sur le tronc, écrasement des racines superficielles ;
- Asphyxie racinaire : compactage du sol par les engins, remblaiement excessif autour des racines ;
- Pollutions : écoulement d'hydrocarbures, béton, résines, etc. sur les racines.

Mesures de prévention :



- Élagage préventif par un professionnel pour éviter les cassures involontaires ;
- Délimitation d'une zone de protection autour des arbres (rayon d'un mètre) ;
- Interdiction d'entreposer des matériaux, de stationner ou d'attacher des engins à proximité du tronc ;
- Éviter le passage d'engins lourds dans les zones racinaires.

La préservation des arbres en place doit être considérée comme une priorité d'aménagement.



Drongo de Mayotte - ©L. Epelboin



B. Transplantation de la flore patrimoniale

Lorsque des espèces végétales indigènes sont menacées par une opération de travaux, il est possible de les repiquer dans un secteur non impacté mais proche de la zone de prélèvement. Cette action contribue à préserver la biodiversité végétale locale tout en limitant les pertes écologiques.



Si les espèces végétales concernées sont protégées au titre de la réglementation en vigueur, une demande de dérogation doit être adressée à l'autorité compétente (DEALM), afin d'obtenir l'autorisation de les déplacer dans le respect des dispositions prévues à l'article L.411-2 du Code de l'Environnement.

Procédure de transplantation :

- Repérer en amont les espèces concernées et le nombre de stations impactées (grâce aux diagnostics préalables) ;
- Localisation de la zone de réception (milieu similaire au milieu de prélèvement, proche de la zone d'extraction) ;
- Préparation des fosses de plantation ;
- Les plants seront repiqués directement après leur extraction du sol. Le plant accompagné de sa motte de terre est ensuite déposé dans la fosse ;
- Arrosage hebdomadaire des transplants via l'eau issue des cuves de récupération ;
- Suivi de la reprise des transplants sous 15 jours, 3 mois, puis 6 mois, puis 1 an.

Il est recommandé de bénéficier de l'accompagnement d'une structure spécialisée en botanique. À cet égard, le Conservatoire Botanique National de Mascarin (CBNM) dispose des compétences nécessaires.

C. Replantation et aménagement végétal

Le choix des espèces végétales plantées dans les projets d'aménagement ou de requalification doit favoriser la biodiversité locale tout en améliorant l'habitabilité des populations locales et l'intégration paysagère.

Il est essentiel de privilégier des essences indigènes adaptées au climat, aux sols et aux besoins de la faune de proximité.

Pour sélectionner des espèces végétales adaptées aux caractéristiques du sol, à la topographie du terrain et aux usages du site, il est conseillé de s'appuyer sur l'expertise d'organismes spécialisés dans ce domaine tels que le Conservatoire Botanique National de Mascarin (CBNM), Uni Vert Durable, ...

Pépiniéristes locaux :

Pour l'approvisionnement en espèces végétales adaptées, il est recommandé de se rapprocher de pépiniéristes locaux.

Quelques contacts :

◦ Pot Concept



0639 69 48 63



abdallah.ibrahim@potconcept.com

◦ Mayotte Pépinières



0269 61 45 73



contact.magasin@mayottepepinieres.com

◦ SEV Mayotte



0269 60 40 70



sevmayotte@live.fr

Pour cela, il est pertinent de :

- Diversifier les plantations avec des strates végétales de hauteurs variées (herbacées, arbustes, arbres), pour renforcer la résilience des écosystèmes ;
- Privilégier les haies végétales continues, composées d'espèces locales, qui contribuent à réguler les eaux pluviales (infiltration, ralentissement des flux), stabiliser les sols (limitation de l'érosion), filtrer les poussières, atténuer les effets du vent, améliorer le confort acoustique en modifiant l'ambiance sonore (présence d'insectes, d'oiseaux, du vent dans les feuillages) ;
- Intégrer une bordure végétale autour des habitations et bâtiments : cela permet de limiter le rayonnement solaire direct et réfléchi, de créer de l'ombre et de réduire l'effet d'îlot de chaleur, contrairement aux surfaces minérales comme les dalles bétonnées.

À privilégier :

- À l'Est et à l'Ouest : ces façades sont les plus exposées au rayonnement solaire. Planter des arbres ou arbustes à feuillage dense permet de limiter le réchauffement des murs et de réduire le recours à la climatisation ;
- Éviter les revêtements imperméables autour des bâtiments (béton nu, enrobé) qui stockent la chaleur et empêchent l'infiltration des eaux ;
- Préférer des surfaces végétalisées ou perméables au sol pour améliorer la régulation thermique et limiter le ruissellement.

Pourquoi favoriser les espèces locales ?

- Elles nécessitent moins d'entretien et d'arrosage.
- Elles sont meilleures pour la faune locale (oiseaux, insectes pollinisateurs, reptiles, petits mammifères).
- Elles renforcent les corridors écologiques à l'échelle du territoire.

Exemples d'aménagement végétal à inclure dans un projet paysager

Haie mixte (bord de rue, entre bâtiments) :

But : briser le vent, corridor/faune, flore mellifère, ombre partielle.

- Haie basse (0,8–1,5 m) - densité : 3–5 plants/m
- Arbustes (1,5–3 m) — alternance d'espèces offrant fruits/nectar
- Arbres d'ombrage ponctuels permettant de fournir des fleurs, des fruits et des perchoirs.

Bande herbacée / bande mellifère (entre bâtiments, le long des trottoirs)

But : ressources pour les pollinisateurs, filtration des eaux de ruissellement.

- Plantes vivaces indigènes nectarifères (penser à des floraisons étalées tout au long de l'année) : bande de 1–3 m de large selon l'espace disponible, plantation en touffes.

Jardins partagés, espaces plantés (espaces publics ou privés)

But : éducation, production de ressources, abri pour microfaune.

- Mélanger arbres fruitiers locaux : arbustes à baies, plantes médicinales traditionnelles et zones fleuries pour pollinisateurs

Liste d'espèces végétales indigènes à replanter :



Bois bleu (*Apodytes dimidiata*)
Bako m'dzuani

Petit arbre idéal pour la faune dont les oiseaux et les pollinisateurs.



Bois de chandelle (*Dracaena reflexa*)
Mutsanga

Palmier ornemental pour les haies végétales.



Dypsis lancéolé
(*Dypsis lanceolata*)
Sari m'vovo

Palmier ornemental, production de baies rouges dont se nourrissent les oiseaux.



Flamme de feu
(*Woodfordia fruticosa*)
M'lazi

Palmier ornemental, production de baies rouges dont se nourrissent les oiseaux.



Phyllarthron des Comores
(*Phyllarthron comorense*)
Shivundze

Petit arbre au bois très dur dont les feuilles ont de nombreuses vertus médicinales.



Pyrostris d'Anjouan
(*Pyrostris anjouanensis*)
Monye sadza

Endémique des Comores.
Arbuste aux fruits comestibles.



Natte coriace
(*Mimusops coriacea*)
Kanyaru

Petit arbre ornemental dont les fruits sont comestibles.
Lutte contre l'érosion des sols.



Muhuve
(*Carpodiptera africana*)

Petit arbre très commun sur les pointes littorales.



Takamaka
(*Calophyllum inophyllum*)
M'tondro

Arbre ingiène fréquemment utilisé dans le reboisement.



Zehneria thwaitesii
Chirango mrima titi

Plante grimpante à vrilles (pour le bâti). production de petits fruits dont se nourrissent les oiseaux.



D. Gestion différenciée des espaces verts : favoriser la biodiversité en limitant les interventions

La gestion différenciée des espaces verts repose sur une réduction des interventions intensives, une valorisation de la flore spontanée (hors EVEC) et un entretien raisonné. Elle permet de valoriser le vivant en ville et offre à tout un chacun un accès direct à la biodiversité de proximité.

Pourquoi adopter cette méthode ?

- Elle permet de préserver les insectes pollinisateurs, les oiseaux et autres espèces de proximité ;
- Elle réduit les coûts d'entretien tout en favorisant les trames vertes urbaines ;
- Elle contribue à atténuer les îlots de chaleur urbains, grâce à une meilleure évapotranspiration, à la rétention d'humidité et à la limitation des matériaux imperméables comme le béton ou l'asphalte.

La gestion différenciée des espaces verts en pratique :

- Laisser certaines zones en jachère ou avec une végétation spontanée ;
- Réduire les tontes fréquentes : alterner les hauteurs de coupe selon les usages (aires de jeux, zones de passage, zones refuges) ;
- Favoriser les patch d'espaces verts, les haies diversifiées ou les bosquets au lieu de plantations ornementales uniformes ;
- Supprimer l'usage de produits phytosanitaires, notamment dans les zones sensibles proches des rivières, des mangroves ou des zones de biodiversité à enjeux.

E. Pallier la destruction des habitats naturels via la création de refuges artificiels pour la faune.

Lors des projets de (re)construction, la perte d'habitats naturels peut être partiellement compensée par la création de micro-habitats artificiels intégrés aux aménagements.

L'intégration de refuges artificiels pour la faune représente un coût limité mais une valeur écologique élevée. Par exemple, un nichoir en bois local, fabriqué à Mayotte, coûte environ 40 €. L'installation de 2 à 4 nichoirs par parcelle est généralement suffisante pour offrir des zones de nidification à l'avifaune locale.

Pour garantir leur efficacité, ces équipements doivent être adaptés aux espèces cibles : orientation vis-à-vis du soleil, hauteur, emplacement et matériaux sont à considérer. Il est ainsi conseillé aux maîtres d'ouvrage de s'appuyer sur l'expertise de structures spécialisées, afin de sélectionner les modèles les plus appropriés et de définir les emplacements optimaux. Cet accompagnement permet de garantir que les aménagements artificiels répondent effectivement aux exigences écologiques des espèces ciblées.

Le GEPOMAY peut vous accompagner sur la réflexion et la mise en place de ces aménagements artificiels en faveur de la faune de proximité.



Zostérops de Mayotte - ©François Jeanne

Solutions concrètes à intégrer dès la conception :

- **Nichoirs et gîtes fauniques intégrés dans le bâti** : installer des nichoirs pour oiseaux ou chauves-souris dans les façades ou les débords de toiture, à l'abri du vent et des prédateurs. Ces installations doivent être discrètes, durables et positionnées selon les besoins des espèces locales.
- **Tas de bois, d'herbes hautes et bois mort conservé** : le bois mort constitue une ressource pour de nombreuses espèces (insectes saproxylophages, amphibiens, petits mammifères, champignons). Lorsqu'un abattage est inévitable, réutiliser les troncs ou branches non traités pour créer des abris dans les zones végétalisées.

Où et comment placer ces aménagements ?

- A distance des voiries et en périphérie des zones bruyantes et à fort passage ;
- Proche de zones de végétation afin de favoriser le passage de la petite faune ;
- A l'ombre pour éviter l'effet de surchauffe des aménagements artificiels ;
- Une communication pédagogique est à prévoir afin d'expliquer l'utilité de ces aménagements et permettre d'assurer une acceptabilité plus grande.

Exemple de nichoirs et de leurs potentiels emplacements :

Les nichoirs doivent être conçus en fonction des spécificités des espèces ciblées (taille, forme, orientation), pour répondre à leurs besoins. Par exemple, pour les passereaux, il convient de privilégier des nichoirs avec des ouvertures adaptées à leur taille et de les installer dans des lieux protégés du vent et des intempéries. Il est essentiel de les installer dans des zones relativement calmes, à l'abri du soleil direct, des courants d'air et des prédateurs (chat domestique, rat noir).

Nichoirs à poser pour Chouette effraie



Nichoirs à Martinets intégrés dans le bâti



Gîtes artificiels à microchiroptères :

Les microchiroptères sont eux aussi confrontés aux mêmes problèmes que l'avifaune : réduction de leurs habitats naturels, pollution lumineuse, dérangements dus aux activités anthropiques.

La mise en place de gîtes artificiels peut venir compenser la perte de leurs habitats et leur offrir un lieu de nidification. Il est recommandé de placer ces gîtes dans des zones faiblement perturbées, telles que des zones péri-urbaines ou dans des espaces verts publics. Ces abris peuvent être installés sur des bâtiments existants, dans les combles, sous les toitures ou dans des espaces inutilisés tels que les greniers. Leur conception doit permettre un accès facile pour les chauves-souris, tout en les protégeant des conditions extérieures.





CONCLUSION

L'avenir de Mayotte ne pourra être sécurisé que si nous intégrons la **biodiversité** à chaque étape de la **(re)construction**.

En privilégiant les **diagnostics écologiques**, en favorisant des **matériaux locaux** et en adoptant des pratiques de construction respectueuses de l'environnement, nous avons l'opportunité de bâtir une île plus **résiliente** et en harmonie avec ses écosystèmes.

Ensemble, faisons le choix d'une reconstruction qui place la nature et ses services au cœur des projets, garantissant ainsi un avenir durable et respectueux à court, moyen et long terme.

Bibliographie :

- ADEME, MOOC Bâtiment et Biodiversité. https://formations.ademe.fr/formations_batiment_mooc-batiment-&-biodiversite_s5006.html
- Art'Terre. (juillet 2022). Règles professionnelles : blocs de terre comprimée (BTC). Mayotte Règles professionnelles acceptées par la C2P avec retour de suivi. https://batisseurs-outremer.com/wp-content/uploads/2025/05/Regles_pro_BTC_mayotte.pdf
- CDC Biodiversité, Guide d'aide au suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts d'un projet sur les milieux naturels. https://www.cdc-biodiversite.fr/publications/guide-daide-au-suivi-des-mesures-devitement-de-reduction-et-de-compensation-des-impacts-dun-projet-sur-les-milieux-naturels_cahier-n13_2019/
- CGEDD. Schmit, P. (mars 2015). Plan d'actions pour le développement urbain durable à Mayotte. Rapport n° 009571-02. https://igedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/Affaires-0009024/009571-02_rapport.pdf
- Géoportail de l'Urbanisme. <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>
- FFB Guide "Biodiversité et chantiers de bâtiment, l'essentiel pour comprendre, anticiper et agir". <https://www.ffbatiment.fr/revues-guides/guides/biodiversite-et-chantiers-de-batiment-essentiel-pour-comprendre-anticiper-et-agir>
- Les Ateliers Internationaux de Maîtrise d'œuvre Urbaine de Cergy-Pontoise. (7 février 2023). Atelier International de Maîtrise d'œuvre Urbaine à Mayotte - Un avenir désirable pour Mayotte Equilibre et résilience de l'espace mahorais. https://ateliers.org/media/library/Atelier_Mayotte_-_Document_contexte_b0bL0S4.pdf ;
https://ateliers.org/media/library/Atelier_Un_avenir_d%C3%A9sirable_pour_Mayotte_-_Synth%C3%A8se_SP260yD.pdf ;
https://ateliers.org/media/library/Cahier_de_session_-_un_avenir_d%C3%A9sirable_pour_Mayotte_light.pdf
- LPO. (2024). Rénovation du bâti et biodiversité : Guide technique. <https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/mobilisation-citoyenne/nature-en-ville/renovation-du-bati-et-biodiversite/renovation-du-bati-et-biodiversite-le-guide-technique>
- Observatoire de Mayotte. <https://www.observatoire-de-mayotte.fr/>
- OFB. (2022). Espèces Exotiques Envahissantes : Les nouvelles obligations des particuliers, associations, collectivités... <https://www.ofb.gouv.fr/sites/default/files/Fichiers/Plaquettes%20et%20rapports%20institut/OFB-EEE-Mayotte-A5-Particuliers-Web-.pdf>
- Qualitropic. (mars 2024). Fiche matériaux brique de terre compressée. https://cdn.s-pass.org/SPASSDATA/attachments/2024_04/17/175455-fiche-10-brique-de-terre-compresse-e.pdf
- Sénat. (10 juillet 2025). N°172 – Projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte. <https://www.senat.fr/petite-loi-ameli/2024-2025/832.html>
- SINP. <https://sinp-mayotte.yt/index.php/occtax?bbox=484757.182625%2C8560040.080262%2C524603.512318%2C8576444.279737>



Le Groupe d'Études et de Protection des Oiseaux de Mayotte (GEPOMAY) est une association reconnue d'intérêt général, qui œuvre depuis 2010 pour la préservation de la biodiversité de Mayotte et des milieux dont elle dépend. En lien étroit avec les acteurs du territoire, l'association mène des actions concrètes de suivis, de protection, de gestion et de sensibilisation sur l'ensemble de l'île, des villes aux forêts reculées.

Le GEPOMAY peut vous accompagner sur certaines des actions proposées dont la mise en application de ces fiches pratiques, la sensibilisation de vos collaborateurs et la mise en place d'actions en faveur de la biodiversité dans la (re)construction.

**Fondation
de
France**

Mobilisée dès le passage du cyclone Chido à Mayotte, la Fondation de France soutient des actions de terrain portées par des acteurs locaux, au plus près des besoins des populations.

Le présent guide, réalisé avec son appui, s'inscrit dans une dynamique de soutien aux reconstructions durables et inclusives en lien avec les organisations locales.

ANNEXES

Annuaire :

Art'Terre : 06 23 67 19 25 / art.terre.mayotte@gmail.com

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Mayotte (CAUE) : 02 69 66 05 84 / contact@caue976.fr

Conservatoire Botanique National de (CBNM) : 02 69 62 68 61 / cbnm@cbnm.org

Conservatoire du Littoral : 02 69 62 31 06 / mayotte@conservatoire-du-littoral.fr

Direction de l'Environnement de l'Aménagement, du Logement et de la Mer de Mayotte (DEALM) : 02 69 61 12 54
deal-mayotte@developpement-durable.gouv.fr

Fédération Mahoraise des Associations Environnementales (FMAE) : 06 39 10 83 18 / contact@fmae.yt

Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux de Mayotte (GEPOMAY) : 0639 01 49 90 / mayrefuges@gepomay.fr

Habit'Âme : contact@habit-ame.com

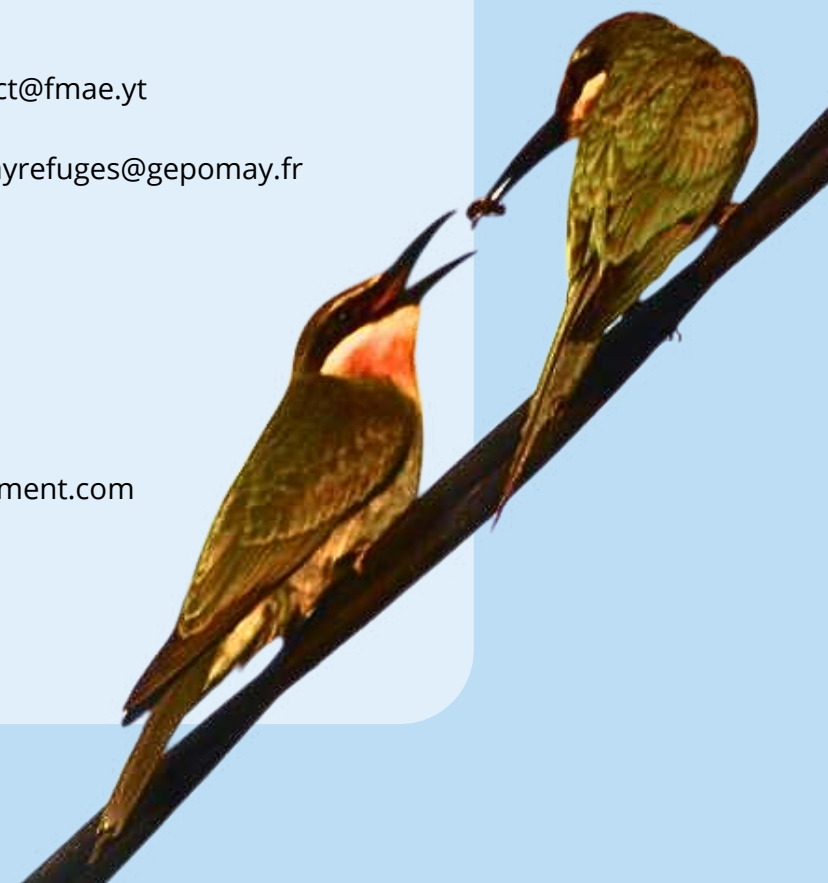
Les Naturalistes de Mayotte : 02 69 63 04 81 ou 02 69 63 04 81 / secretariat@naturmay.org

Likoli Dago : 06 39 29 19 36 / contact@likolidago.fr

Mayotte Nature Environnement (MNE) : 06 39 76 60 60 / contact@mayottenatureenvironnement.com

Office Français de la Biodiversité : 02 69 62 65 06 / sd976@ofb.gouv.fr

Uni Vert Durable : 02 69 66 27 45 / contact@univertdurable.com





GEPOMAY

4 Impasse Tropina, Miréréni, Tsingoni 97680, Mayotte

**Contact : mayrefuges@gepomay.fr
0639 01 49 90**

**Fondation
de
France**

Avec le soutien de